territoire d'énergie
HAUTE-SAÔNE · SIED 70

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE
DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GRATTERY - Éclairage public

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT p. 3

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS p. 4

LE FONCTIONNEMENT p. 6
- Le comité syndical
- Le bureau syndical
- Le conseil d'exploitation de la régie des EnR
- Les commissions

LES SERVICES p. 10

LES COMPTES p. 13
- Le budget principal
- Le compte administratif
- Les budgets annexes

LES RÉSEAUX-SECS p. 18
- La concession de distribution d'électricité
- L'éclairage public
- Les concessions de distribution publique de gaz

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE p. 36
- La maîtrise de l'énergie
- Les énergies renouvelables

L'ÉLECTRO-MOBILITÉ p. 52

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
Crédits photographiques : Pexels, Jérôme GUIPET, SIED 70
Conception graphique : SIED 70
Impression : Imprimerie Repro-System 70 000 Vesoul
Tirage : 600 exemplaires

EDITO

L' année 2022 a été marquée par une crise énergétique inédite liée d'une part, à l'arrêt pour maintenance de plusieurs réacteurs nucléaires en France et, d'autre part, à la réduction des importations de gaz russe suite à la guerre en Ukraine. Les coûts des énergies ont atteint des niveaux stratosphériques obligeant certaines de nos collectivités à appliquer une sobriété contrainte : fermetures de bâtiments publics pendant l'hiver, baisse des consignes de chauffage, extinction nocturne de l'éclairage public. Les collectivités qui avaient adhéré au groupement d'achat régional du SIED 70 ont été protégées par les contrats négociés avant la crise.

Ces événements démontrent la nécessité de poursuivre l'isolation des bâtiments publics et de mettre en place des modes de chauffage utilisant, si possible, des ressources locales insensibles aux variations des marchés. Telle est notre ligne directrice depuis plusieurs années : maîtrise de l'énergie et transition énergétique.

Face à la demande croissante des collectivités, le service Énergies Renouvelables monte en puissance sur les activités chaufferies bois et photovoltaïque en toiture. Notre Syndicat prend également des participations dans les sociétés développant des champs photovoltaïques sur domaine communal pour assoir la gouvernance publique des projets aux côtés des SEM et ainsi conserver les bénéfices de la production sur notre territoire.

Notre réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques se densifie là où le besoin se justifie. Notre contribution à la décarbonation des transports est réelle : les recharges de l'année 2022 ont permis d'éviter le rejet de 848 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère ! Même si la gratuité arrive à sa fin, et que beaucoup d'usagers locaux rechargeront désormais à domicile, une nouvelle clientèle de transit s'installe progressivement.

Bien entendu, nous continuons à œuvrer largement sur le réseau d'électricité et d'éclairage public en répondant aux sollicitations des collectivités. L'appel à projets sur les dissimulations de réseau nécessite de la part des communes une vision à moyen terme. Cependant il permet un meilleur étalement des investissements et évite les pointes de travaux constatées ces deux dernières années. La prestation de maintenance pour l'éclairage public, qui répond à un besoin réel des collectivités, est en place. Déjà 42 d'entre elles ont adhéré à ce service qui, outre les prestations classiques de maintenance, assure la réponse aux DICT et le géoréférencement du réseau.

Enfin, je soulignerai également les excellentes relations que nous continuons à tisser avec les sept autres syndicats d'énergie de la région. Cette association nous a permis de fédérer nos forces pour élaborer des actions que nous n'étions pas en mesure d'assumer seuls : groupements d'achats, mutualisation de ressources et de moyens, conventionnement avec la Région, soutien des collectivités sur les grands projets photovoltaïques et éoliens.

Comme vous pouvez le constater, notre Syndicat et son personnel ont assuré consciencieusement leurs missions historiques tout en s'adaptant quotidiennement aux défis de notre société.

Bonne lecture et soyez assurés de l'intérêt que nous vous portons.

Jean-Marc JAVAUX

Président

Nouveau siège social du SIED 70, Vesoul

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le 12 janvier 2022, le Bureau Syndical décide de **déplafonner les aides pour les études de substitution aux énergies fossiles** (30 % sur fonds propres du Syndicat). Il décide également de **participer aux études de faisabilité menées pour la réalisation d'une chaufferie bois avec/ou sans réseau de chaleur** (10 % sur fonds propres du Syndicat).

Au cours de la même séance, le Bureau Syndical décide de mettre à disposition des communes sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE, gratuitement, **le service de financement partagé pour le financement de projets en lien avec la maîtrise de l'énergie**.

Le même jour, il est décidé de **reverser l'excédent d'exploitation 2021 de la chaufferie de Gy aux clients à proportion de leur consommation**, étant convenu que le Syndicat ne fait pas de bénéfice sur la vente de chaleur.

Le 30 mars 2022, le Bureau Syndical accepte l'**élargissement du groupement de commandes pour l'acquisition de transformateurs**, dont il est coordonnateur, au SDED 52 et au SYDED 25 afin de massifier la demande et de bénéficier de meilleurs prix. Dans le même temps, il **valide l'adhésion du Syndicat au groupement d'achat de granulés bois** dont le SYDED 25 est coordonnateur pour les mêmes raisons. Il est également décidé de valider la candidature portée par le SIDEC 39 au nom de l'ensemble des syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté pour la **mise en place d'un réseau régional de conseillers à destination de collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques**.

Au cours de la même séance, le Bureau Syndical adopte un protocole d'intention avec GRDF visant à **favoriser l'émergence des usages du GNV et BioGNV** sur le territoire du SIED 70.

Le Comité Syndical du 7 avril 2022 accepte la **reprise de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de Vauvillers.** Au cours de la séance suivante, le 5 juillet, il acceptera le **transfert de cette compétence de la part des communes de Apremont et Coisevaux**.

Le même jour, le Comité Syndical acte, par modification des statuts, du **déplacement du siège social du Syndicat dans le bâtiment sis au 1 rue Max DEVAUX à VESOUL** acheté en décembre de l'année précédente. Il validera le 30 novembre suivant l**a vente de l'ancien bâtiment situé au 20 avenue des rives du lac à Vaivre-et-Montoille** pour un montant de 379 000 € net vendeur.

Enfin, par 2 délibérations du 7 avril 2022, après avoir pris connaissance des rapports de contrôle des concessions sur les exercices 2018 et 2019, les **délégués rejettent les conclusions du compte rendu annuel d'activités d'Enedis sur la partie patrimoniale** et demandent à la SICAE EST de constituer les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par les tiers et le concédant à partir d'éléments partagés avec le Syndicat.

Le 30 juin 2022, élèves et enseignant de la classe de CM1/CM2 de l'école de Vauvillers sont **lauréats du concours national «Les Écoloustics»** organisé par la FNCCR.

Par délibération du 5 juillet 2022, les délégués décident de la **fin de la gratuité d'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques du SIED 70** et définissent les nouveaux tarifs payants de ces installations à compter du 1er janvier 2023.

Tout au long de l'année, le SIED 70 développe **son activité de mise en place de centrales photovoltaïques de production d'électricité en toiture par des conventions avec les collectivités**. Le Bureau Syndical valide ainsi des conventions avec les communes de Mandrevillars, Saint-Loup-sur-Semouse, Echenoz-la-Méline, Vesoul, Coisevaux et Colombe-les-Vesoul.

Le 19 septembre 2022, le Bureau Syndical décide la **mise en place d'une aide à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de rénovation des chaufferies biomasse automatiques ainsi qu'une aide de 20 % du montant HT des travaux pour la mise en place de pompe à chaleur air-eau** sous certaines conditions dans les communes où le Syndicat perçoit la TCFE. Ce dispositif venant compléter les dispositifs d'aides déjà en place, notamment pour les chaufferies neuves.

Par délibération du même jour, les membres du Bureau Syndical autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et l'Etat visant à **agir conjointement pour poursuivre la maîtrise des consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et faciliter la mobilité propre afin d'atteindre une couverture totale des besoins en énergie par les énergies renouvelables à l'échelle régionale en 2050**.

Après avoir validé les termes de la convention de **prestation de maintenance éclairage public** proposée aux communes le 30 mars 2022, le **Bureau Syndical** du 14 septembre 2022 **fixe la tarification applicable** au-delà du 30 juin 2022 et les **modalités d'adhésion au service** après cette date.

Le 16 novembre 2022, le **Bureau Syndical** décide d'**intégrer**, sous certaines conditions, les **chaufferies bois bûche** aux **dispositifs d'aides** du Syndicat.

Réunion du Comité Syndical, Vesoul

FONCTIONNEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL

Au 31 décembre 2022, conformément aux conditions fixées par les statuts du Syndicat, le Comité Syndical est composé de **600 membres** représentant :

- **Toutes les communes du département**
- **Les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Pays de Villersexel qui ont pris la compétence «Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité»**

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum qui est donc de 301, n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum. En période d'état d'urgence sanitaire, le Comité Syndical peut se dérouler en visioconférence et le quorum est abaissé à 201.

RÉUNIONS DE 2022

7 avril 2022 : 281 membres présents - en visioconférence - quorum atteint.
5 juillet 2022 : 240 membres présents - en visioconférence - quorum atteint.
23 novembre 2022 : 202 membres présents - en présentiel - quorum non atteint (74 délégués à la 2ème réunion le 30 novembre 2022).

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau Syndical du SIED 70 est composé de 17 membres au 31 décembre 2022 :

PRÉSIDENT :
Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

VICE-PRÉSIDENTS :
1er vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE
2ème vice-présidente : Marie BRETON, déléguée de GRAY
3ème vice-président : Philippe COMBROUSSE, maire et délégué de MONTIGNY-LES-VESOUL
4ème vice-président : André GAUTHIER, maire et délégué de CHANCEY

SECRÉTAIRE :
Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

SECRÉTAIRE ADJOINTE :
Viviane CARSANA : déléguée de VAIVRE-ET-MONTOILLE

MEMBRES :
Yves PELLETIER : délégué de NANTILLY
André MARTHEY : maire et délégué de MOIMAY
Magalie ROSE : déléguée de ORMOICHE
Virginie LUTHRINGER : déléguée de LURE
Denis DAGOT : délégué de VORAY-SUR-L'OGNON
Frédéric GUIBOURG : délégué de RIOZ
Ludovic TABIS : délégué de AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT
Patrick NECTOUX : délégué de LARIANS-ET-MUNANS
Jean-Noël CHAMBON : délégué de BROYE LES-LOUP-VERFONTAINE
Jean-Luc BRULE : maire et délégué de BASSIGNEY

RÉUNIONS DE 2022

12 janvier 2022
30 mars 2022
18 mai 2022
14 septembre 2022
16 novembre 2022

LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Régie a été créée par le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de : Jean-Marc JAVAUX, (Président), Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER, (membres).

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur- Saône, Gy et Marnay.

RÉUNION DE 2022

12 janvier 2022

Les délibérations prises par ces instances sont disponibles sur www.sied70.fr (rubrique Infos communes). Elles retracent l'ensemble des décisions adoptées au cours de cette année par le Comité, le Bureau et le Conseil d'Exploitation de la Régie des Énergies Renouvelables.

LES COMMISSIONS

La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales est présidée par le Président du SIED 70 et comprend des membres du Comité Syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

La désignation des représentants par les associations locales est la suivante : AMF 70, AMR 70, CLCV de Franche-Comté (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Haute-Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des Énergies Renouvelables), ADERA (Association de Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Association des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la Mobilité Électrique) et BFC ME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique).

RÉUNION DE 2022

24 novembre 2022

La commission consultative paritaire de l'énergie

La commission consultative paritaire de l'énergie prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) est constituée d'un représentant de chacun des 18 EPCI de Haute-Saône et donc de 18 délégués du Syndicat. Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

RÉUNION DE 2022

26 octobre 2022

Les autres commissions

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 a instauré les 4 commissions ci-après :

Président	Les commissions du SIED 70
1er Vice-Président délégué, M. Pascal GAVAZZI	Economies d'énergie, Performance énergétique et Énergies Renouvelables
2ème Vice-Présidente déléguée, Mme Marie BRETON	Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat
3ème Vice-Président délégué, M. Philippe COMBROUSSE	Travaux *(sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques)*
4ème Vice-Président délégué, M. André GAUTHIER	Concessions et IRVE *(Installations de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables)*

Commission «Économies d'énergie, Performance énergétique, Énergies Renouvelables»

RÉUNIONS DE 2022

10 janvier 2022
13 juin 2022

Commission «Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat»

RÉUNIONS DE 2022

29 mars 2022
9 novembre 2022

Commission «Travaux»

RÉUNIONS DE 2022

2 mars 2022
7 juillet 2022

Commission «Concessions et IRVE»

RÉUNIONS DE 2022

16 mars 2022
28 juin 2022

Les présentations et comptes rendus des réunions de chaque commission sont disponibles sur www.sied70.fr (rubrique SIED 70 / Commissions).

Photo libre de droit pour illustrer cette partie consacrée aux services

LES SERVICES

Selon le tableau des effectifs, les **services** du SIED 70 **sont composés** fin 2022 de **26 agents**, dont **2 agents** à **temps partiel** et **8 postes non pourvus**.

Le 7 avril 2022, **deux postes** sont **créés** par le Comité Syndical :

- un poste de responsable financier, RH et affaires générales
- un poste de technicien de maintenance éclairage public

Le 14 septembre 2022, **adoption** par le Bureau Syndical du **versement du ticket mobilité**, applicable à partir du 1er octobre 2022.

Les mouvements de personnel de l'année 2022 ont été marqués par **3 départs** et **6 arrivées**, dont **2 apprentis.**

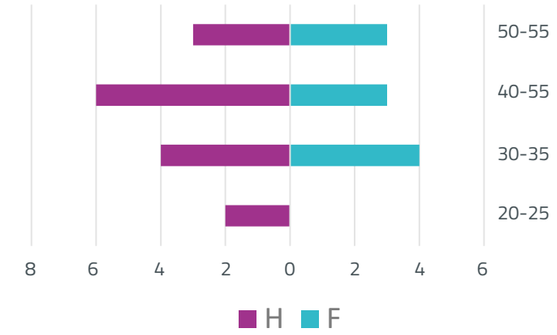

Pyramide des âges

26

agents composent les services du SIED 70

118,5

jours de formation dispensés en 2022

	Catégorie			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT				Emplois budgétaires		
Grade	A	B	C	Titulaires et stagiaires	Contractuels emplois permanents	Contractuels emplois non permanents	Total	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL
Directeur général des services	1			1			1	1		1
Attaché principal	1				1		1	1		1
Rédacteur principal 2ème classe		1		1			1	1		1
Rédacteur		1		1			1	2		2
Adjoint administratif principal 1ère classe			1	1			1	1	0,34	1,34
Adjoint administratif principal 2ème classe			2	2			2	3		3
Adjoint administratif			1	1			1	1		1
Ingénieur hors classe*	1			1			1	1		1
Ingénieur principal	1				1		1	1		1
Ingénieur	1			1			1	2		2
Technicien principal 2ème classe		3		3			3	3		3
Technicien principal 1ère classe		3		3			3	3		3
Technicien		8		1	7		8	11		11
Adjoint technique principal 1ère classe			1	1			1	2		2
Total	5	16	5	16	9		26	33	0,34	33,34

**non comptabilisé dans la pyramide des âges et statistiques effectifs*

Tableau des effectifs au 31/12/2022

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

Organigramme des services

au 19/12/2022

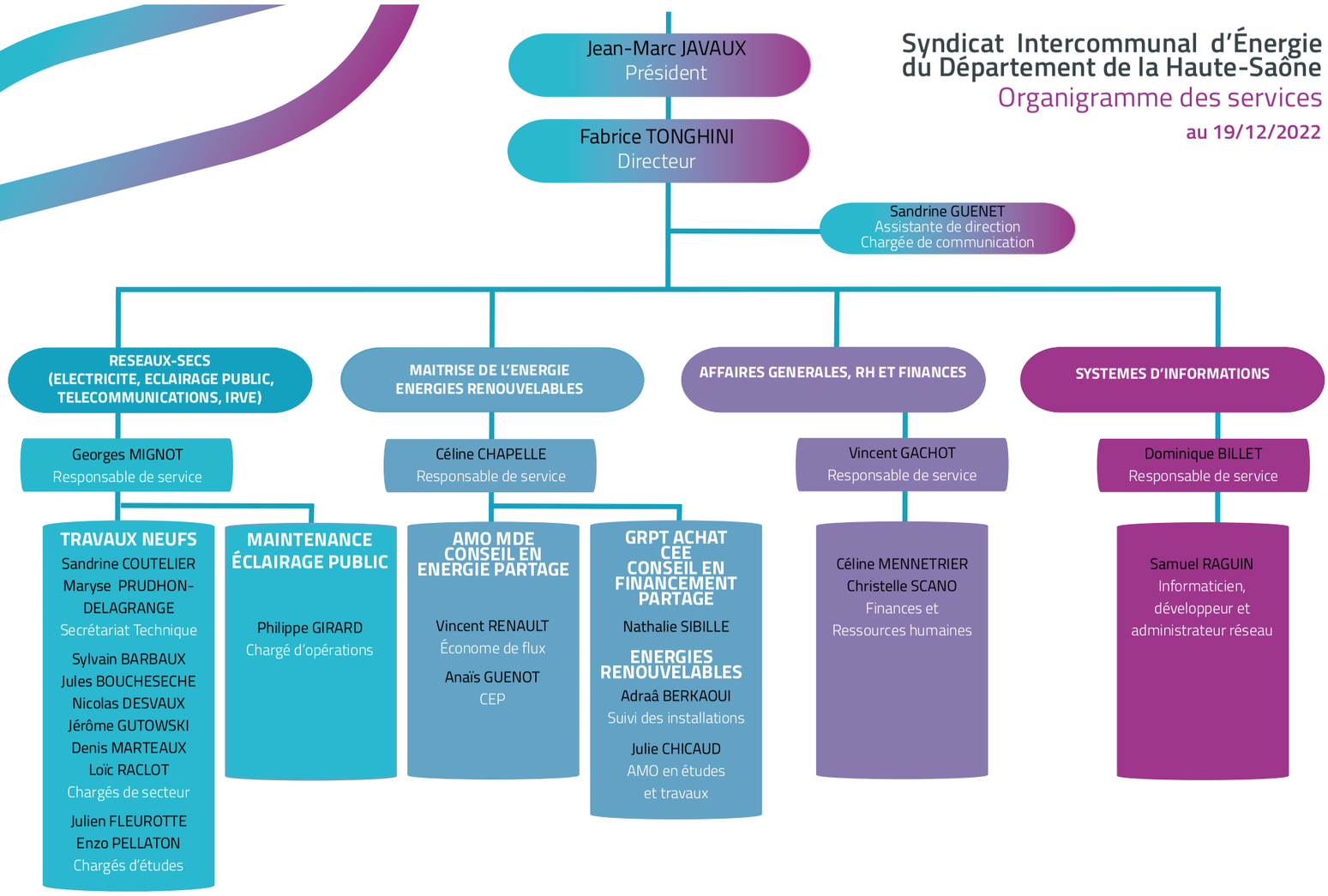

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône
1, rue Max Devaux - 70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 – contact@sied70.fr – www.sied70.fr

Photo libre de droit pour illustrer cette partie consacrée aux comptes

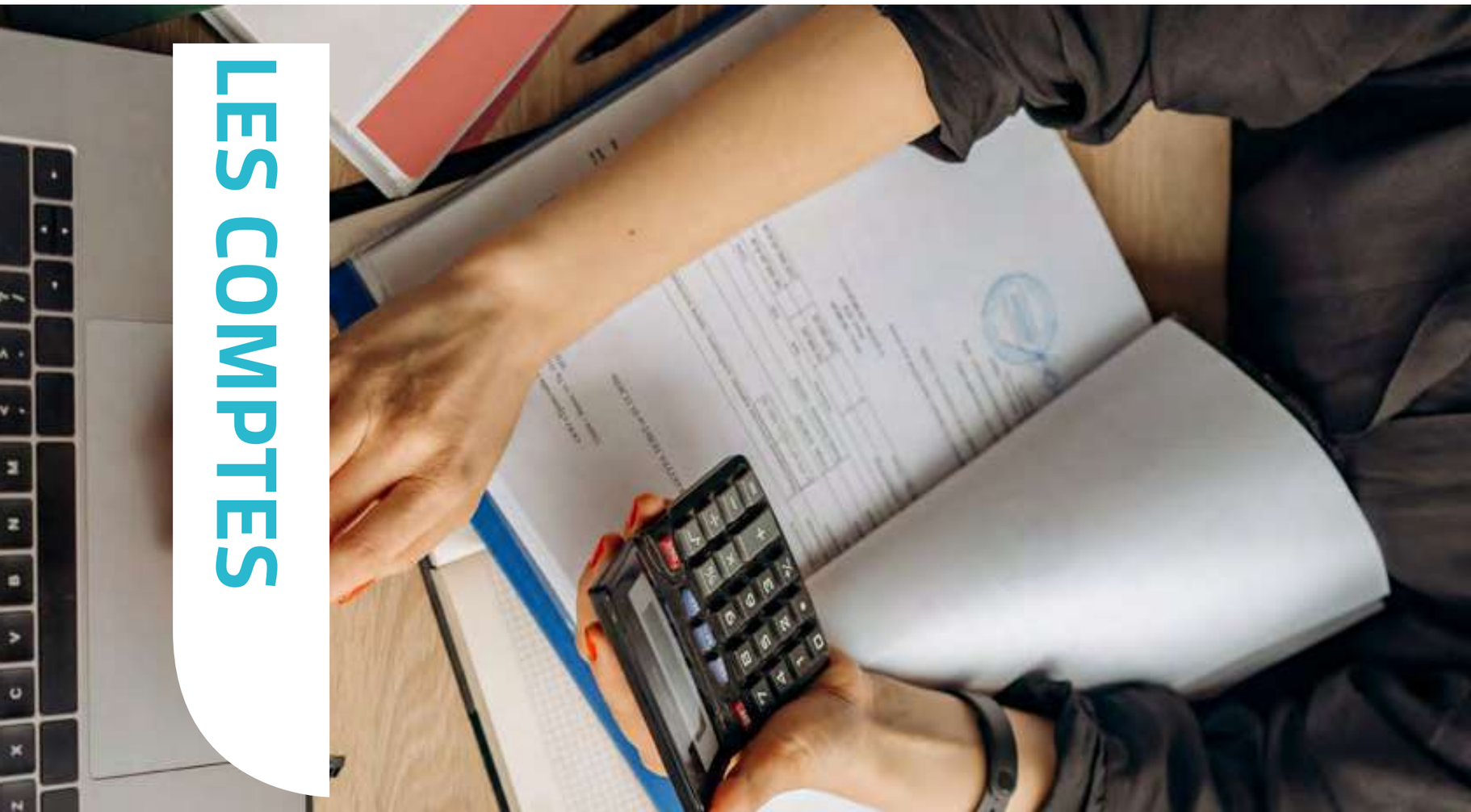

LES COMPTES

LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture de 2022 du budget principal laisse apparaître un **déficit d'investissement de – 3 050 847,40 €** et un **excédent de fonctionnement de 8 350 354,66 €**, soit un **excédent budgétaire global de 5 299 507,26 €.**
Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un **solde négatif** de **2 768 183,59 €**.

Les points clés en 2022 :

- Une **augmentation des charges** à caractère générale de près de **40 k€**, essentiellement due à l'**augmentation de la consommation électrique** des **bornes de recharge** (consécutive à l'augmentation de leur fréquentation).

- Une **augmentation** de **25 %** (+246 k€) des **charges de personnel** en lien avec les recrutements opérés par le syndicat et l'augmentation du point d'indice.

- Une faible variation des charges de gestion courante et des charges exceptionnelles.

- Une **augmentation** des **remboursements de personnel des budgets annexes** (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de **30 %** (+ 38 k€).

- Une **diminution** des **rentrées de la taxe sur l'électricité** (-400 k€,15%) : on retrouve le niveau des années précédentes.

- Une **augmentation** des **produits de gestion courante** (loyers de locataires pour près de 70 k€) et des **produits exceptionnels** (vente de CEE essentiellement pour près de 300 k€).

- Des **dépenses réelles d'investissement** en **forte hausse** de l'ordre de **17 %** (+ 2,1 M€), dues aux augmentations des subventions distribuées aux communes (+ 600 k€), et des travaux sur les réseaux (+3,4 M€), résultat des décisions prises de relancer l'économie après le confinement.

- Des **recettes réelles** en **légère augmentation** (+ 1,2 M€) en raison des **remboursements décalés** des **opérations sous mandats.**

Dépenses

Fonctionnement	€	%
Opérations d'ordre entre section	3 055 446	61%
Salaires et indemnités	1 207 367	24%
Charges à caractère général	509 832	10%
Autres charges de gestion courante	180 316	4%
Charges exceptionnelles	48 740	1%
Total	**5 001 702**	**100%**

Investissement	€	%
Travaux d'électrification	9 615 189	53%
Opérations d'ordre entre section	2 907 060	16%
Investissement sous mandat	2 486 422	14%
Subventions aux communes	2 175 557	12%
Déficit antérieur reporté	655 739	4%
Autres immobilisations financières	100 585	1%
Immobilisations	80 990	0,45%
Subventions d'investissement	28 545	0,16%
Total	**18 050 087**	**100%**

Recettes

Fonctionnement	€	%
Excédent antérieur reporté	6 034 405	45%
Impôts et taxes	3 217 134	24%
Opérations d'odre entre section	2 899 976	22%
Autres produits de gestion courante	649 718	5%
Produits exceptionnels	336 948	3%
Produits de services	197 964	1%
Atténuations de charges	15 912	0,12%
Total	**13 352 056**	**100%**

Investissement	€	%
Dotations, fonds divers et réserves	4 341 614	29%
Subventions d'investissements reçues	4 086 013	27%
Remboursement d'investissements sous mandat	3 461 174	23%
Opérations d'ordre entre section	3 062 530	20%
Immobilisations, études et subv. d'équip. versés	33 032	0,22%
Emprunts et dettes assimilées	7 610	0,05%
Autres immobilisations financières	7 266	0,05%
Total	**14 999 240**	**100%**

LE COMPTE ADMINISTRATIF

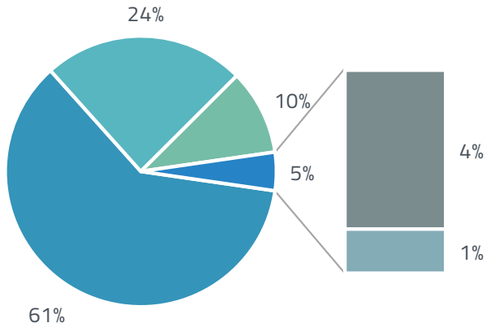

- Opérations d'ordre entre section
- Salaires et indemnités
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

Les dépenses de fonctionnement

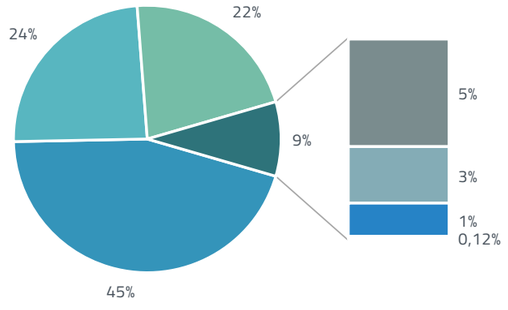

- Excédent antérieur reporté
- Opérations d'odre entre section
- Produits exceptionnels
- Atténuations de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Produits de services

Les recettes de fonctionnement

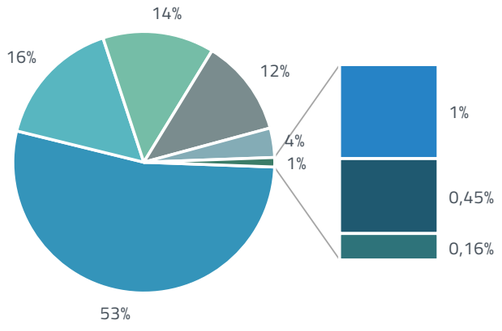

- Travaux d'électrification
- Investissement sous mandat
- Déficit antérieur reporté
- Immobilisations
- Opérations d'ordre entre section
- Subventions aux communes
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissement

Les dépenses d'investissement

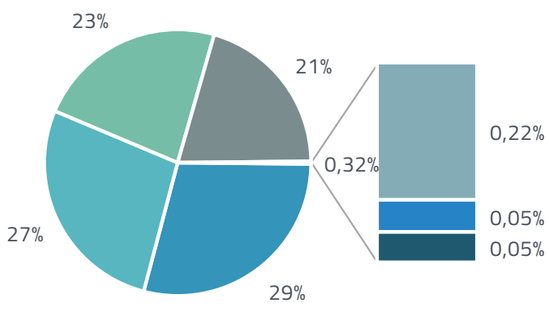

- Dotations, fonds divers et réserves
- Remboursement d'investissements sous mandat
- Immobilisations, études et subv. d'équip. versés
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissements reçues
- Opérations d'ordre entre section
- Emprunts et dettes assimilées

Les recettes d'investissement

LES BUDGETS ANNEXES

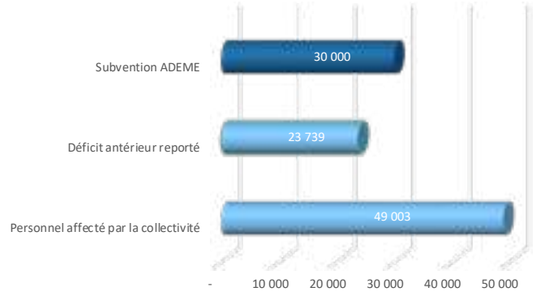

Budget «Conseil»

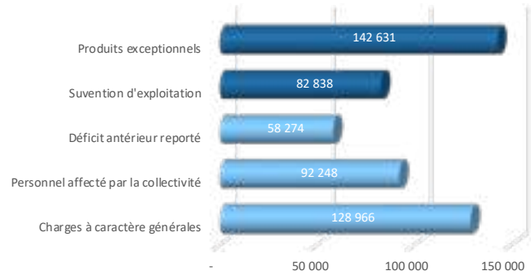

Budget «Prestations de services»

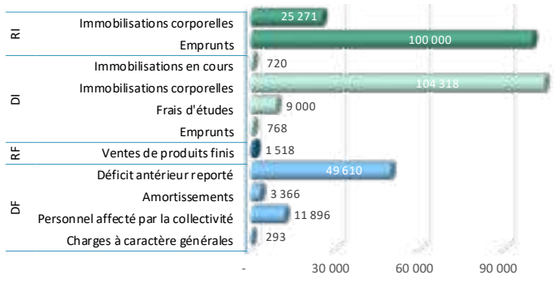

Budget «Production électricité renouvelable»

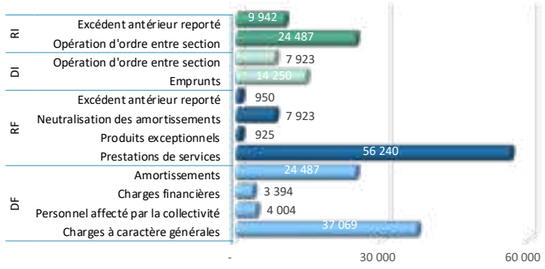

Budget «Chaufferie de Gy»

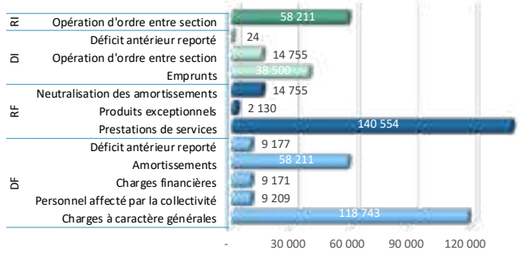

Budget «Chaufferie de Marnay»

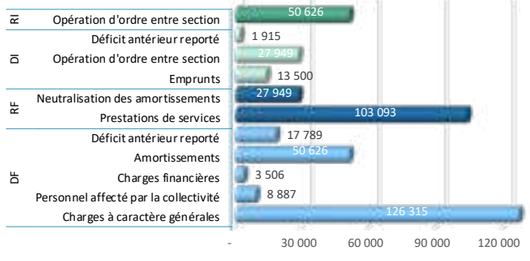

Budget «Chaufferie de Scey-sur-Saône»

Éclairage public - Ensemble de candélabres solaires, Piste cyclable rue d'Essertey à Gray-La-Ville

RÉSEAUX-SECS

LA CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ». Cette obligation a été réaffirmée par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Le contrôle des concessions

Principale évolution des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST, les **concessionnaires** sont désormais **tenus** au **respect** du **schéma directeur d'investissements** et du **plan pluriannuel d'investissements** (PPI) 2020-2023, élaborés en concertation avec le Syndicat.

Ainsi, les **investissements** réalisés en **2022** par **ENEDIS** s'élèvent à **1 581 k€**. Le cumul des investissements réalisés entre 2020 et 2022 est de 5 041 k€ sur les 5 700 k€ à réaliser d'ici fin 2023. Pour la SICAE-EST, le montant des investissements en 2022 est de 1509 k€. Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.

1 581k€

investissements réalisés en 2022 par ENEDIS

1 509 k€

investissements réalisés en 2022 par la SICAE-EST

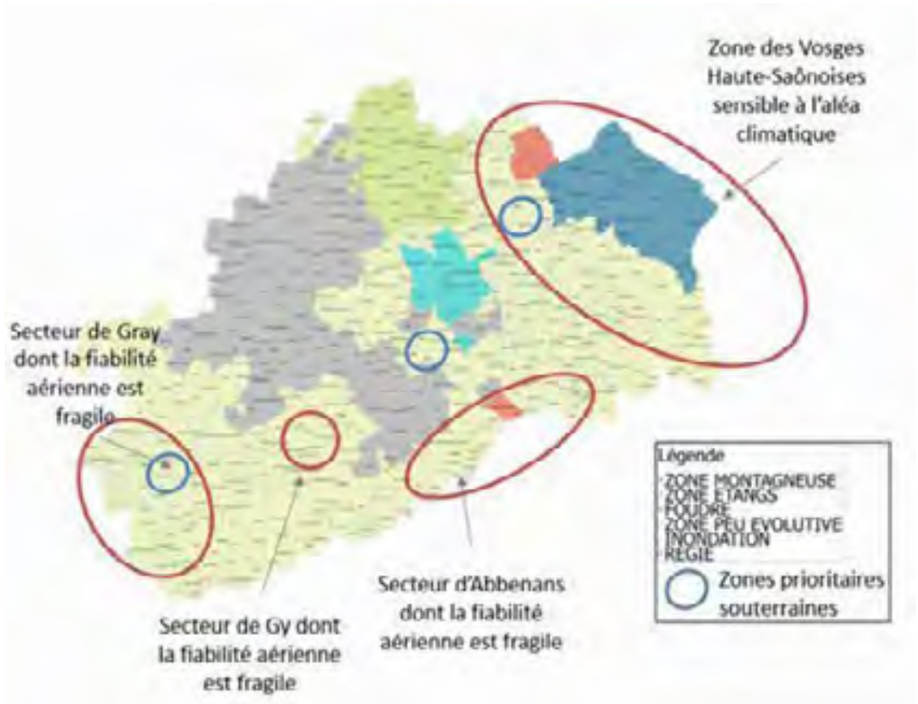

Zones prioritaires HTA 20 kV

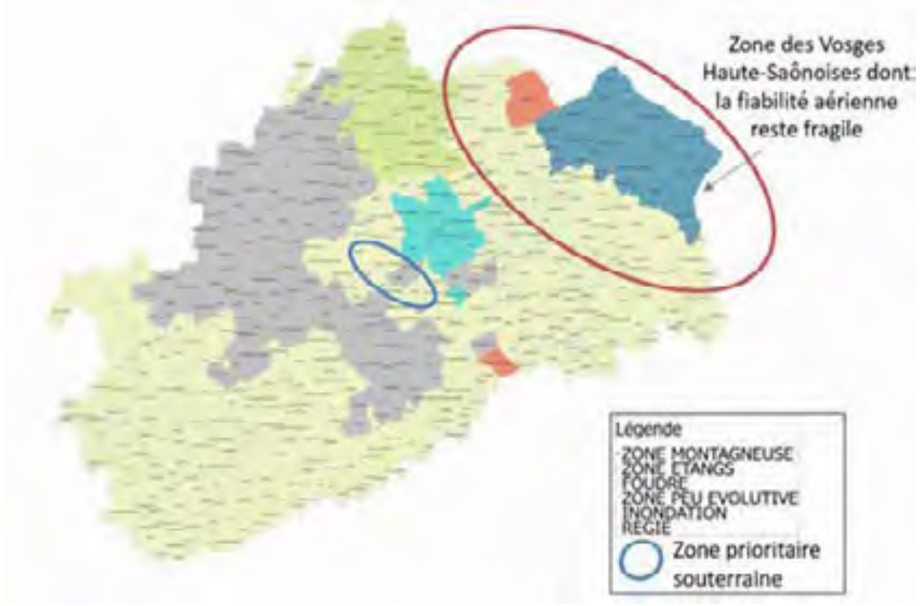

Zones prioritaires basse tension

La **bonne application** des **contrats de concessions nécessite** un **contrôle** au quotidien des **activités des concessionnaires**. En 2022, ce sont **23 dossiers de contrôle** qui sont menés à l'initiative du Syndicat, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, l'entretien et le renouvellement du réseau concédé, le déplacement d'ouvrages, la tarification des prestations, ...

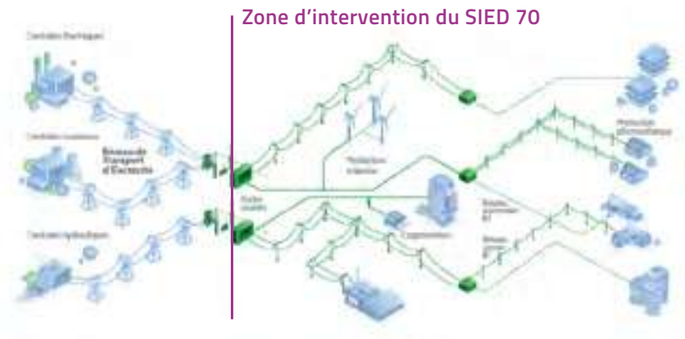

Distribution d'électricité - Chiffres clés ENEDIS

126 446
points de livraison

12
postes sources

3 176
km HTA

3 395
postes HTA-BT

3 384
km BT

3 047
installations de production
(+ 17 % par rapport à 2021)

1 163
GWh acheminés
(- 5,7 % par rapport à 2021)

Distribution d'électricité - Chiffres clés SICAE-EST

17 102
points de livraison

4
postes sources

862
km HTA

653
postes HTA-BT

534
km BT

475
installations de production
(+ 19 % par rapport à 2021)

147
GWh acheminés
(- 4,08 % par rapport à 2021)

Veiller à la qualité de l'électricité distribuée

Par le critère B

Une des **missions** du SIED 70 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution en électricité est de **veiller** à la **bonne qualité de l'électricité distribuée**. La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur : le critère B. Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

Pour permettre un suivi statistique fiable, et conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 12/12/2013, les évènements exceptionnels sont exclus. Sont considérés comme exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée, dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux... sont privés d'électricité ».

Le Syndicat reste vigilant sur l'évolution de cet indicateur, notamment compte tenu des engagements pris par les concessionnaires aux travers des plans pluriannuels d'investissements dont l'objectif est de réduire le temps de coupure des usagers.

Par le nombre d'usagers mal alimentés

La **qualité de l'énergie distribuée** est également en fonction du **nombre d'usagers mal alimentés**. Un usager est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24/12/2007) soit une tension comprise entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3%.

Chiffres clés ENEDIS

74,4 min

temps de coupure critère B HIX (moyenne nationale 64,1 min)

707

usagers mal alimentés

Chiffres clés SICAE-EST

28 min

temps de coupure critère B HIX

176

usagers mal alimentés

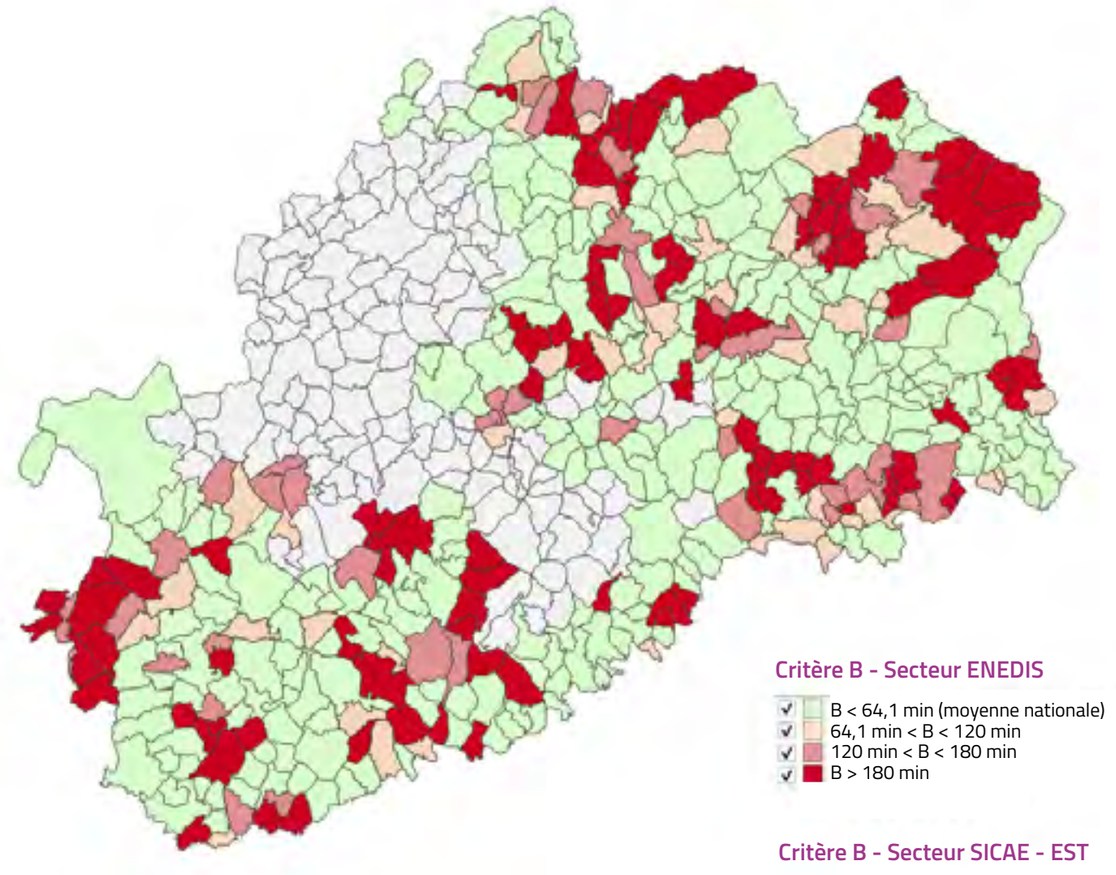

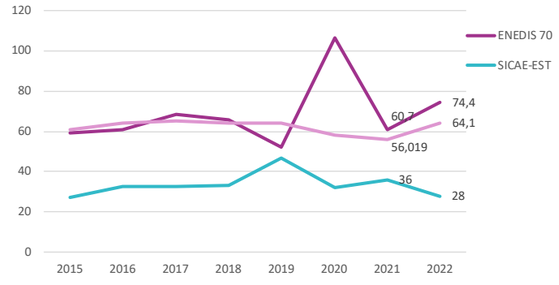

Évolution du critère B en min

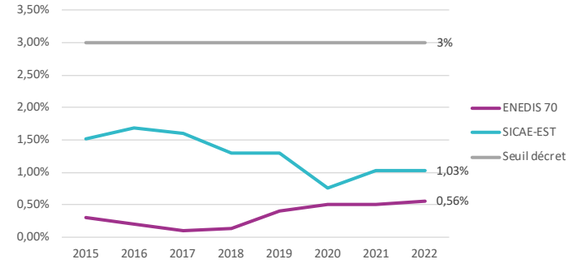

Usagers mal alimentés en %

Les travaux sur le réseau public d'électricité

Les **contrats de concessions répartissent** l'**exercice de la maîtrise d'ouvrage** des travaux **entre** le **Syndicat** et **ENEDIS ou la SICAE-EST**.

Dans les communes urbaines au sens de l'électrification, au nombre de 19, (ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ÉCHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HÉRICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAÔNE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL), ENEDIS intervient différemment que dans les communes rurales.

Aucune commune urbaine n'est répertoriée sur le territoire exploité par la SICAE-EST.

Nature des travaux	Catégorie de communes	
	Urbaine	Rurale
Levée de contrainte des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Levée de contrainte des réseaux HTA	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Sécurisations des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Extensions HTA (P > 250 kVA)	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Extensions BT (P < 250 kVA) Consommation et production	ENEDIS	SIED 70
Extensions BT (P < 250 kVA) pour le raccordement d'une installation de production	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Branchements	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Raccordements collectifs (sur le terrain d'assiette de l'opération)	SIED 70	SIED 70
Raccordements collectifs (hors terrain d'assiette de l'opération)	ENEDIS	SIED 70
Intégration des ouvrages dans l'environnement (enfouissements)	SIED 70	SIED 70
Déplacements d'ouvrages	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST

209

dossiers de travaux engagés en 2022 pour un montant total de 12 045 k€ TTC (10 140 k€ en 2021).

22 km

de lignes BT aériennes déposées en 2022 dont 9,5 km en fils nus

78 %

taux de financement moyen du SIED 70 (montant HT des travaux)

31 km

de lignes BT souterraines mises en service en 2022

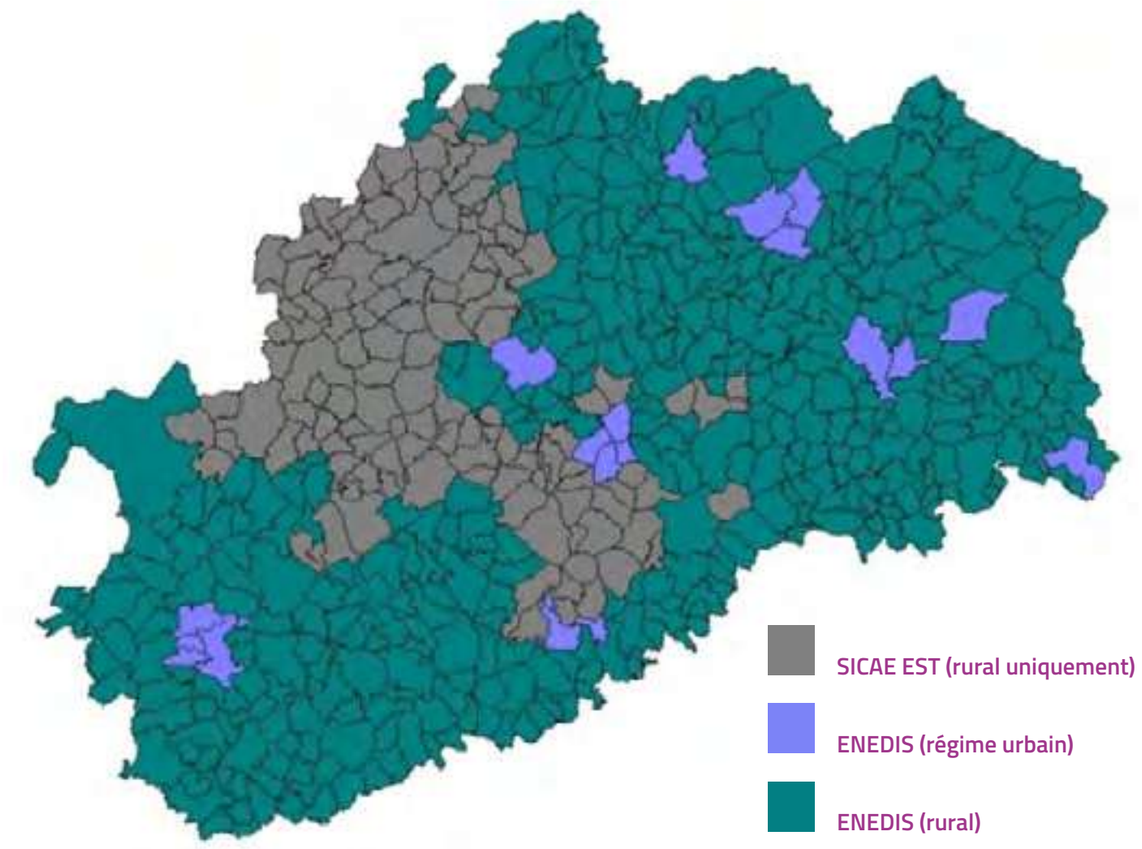

Répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux

Les travaux de renforcement et sécurisation

Les **travaux de renforcement** des réseaux ont pour **objet** la **résorption des contraintes existantes de tension**, d'**intensité** et de **capacité du réseau basse tension**. Ils **intègrent** la **construction de réseau de section supérieure**, et si besoin, l'**installation et le raccordement des nouveaux postes de transformation**. Ils sont essentiellement rendus **nécessaires pour** la **construction de nouvelles habitations**, le **changement de puissance d'usagers** (chauffage électrique, agrandissement, exploitation agricole, ...).

Les **travaux de sécurisation des réseaux** sont **réalisés** en vue de **réduire la fréquence** et l'**impact des ruptures d'alimentation en électricité**. Ces **travaux consistent** en une **amélioration** de la r**ésistance mécanique des ouvrages** par le **remplacement des conducteurs nus basse tension** par du **câble torsadé** ou par la **mise en souterrain du réseau aérien**.

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont **intégralement pris en charge** par le **SIED 70**.

28

dossiers de renforcement et 11 dossiers de séucrisation ont été engagés, représentant un montant total de travaux de 2 855 k€ TTC.

Les travaux d'extension

Les **travaux d'extension de réseau** ont pour **objet** le **raccordement de parcelles ou de bâtiments non desservis**, la **viabilisation de lotissement** ou de **zones d'activités**, en électricité. Essentiellement réalisés en souterrain et généralement d'une longueur supérieure à 30 mètres, ces travaux sont très souvent réalisés en coordination avec les travaux de desserte aux autres réseaux.

Largement financés, le **taux de participation** moyen du Syndicat pour ce type de travaux est d'environ **75%**.

40% des travaux ont été **intégralement financés** par le SIED 70.

127

dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande de la part du Syndicat pour un montant total de travaux de 4 275 k€ TTC.
Stable, ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités
Pour mémoire, en 2021, 128 affaires engagés pour un montant de 2 885k€ TTC).

Les travaux d'enfouissement

Réalisés sur les réseaux basse tension, haute tension ou sur des postes de transformation, les **travaux d'enfouissement** ont pour **finalité l'intégration des ouvrages dans l'environnement**. À l'initiative des communes, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes d'aménagement de voirie des communes, comportent également les indispensables constructions de génie civil de communications électroniques et installations de nouveaux candélabres d'éclairage public. Le Syndicat a revu lors de la réunion du Bureau Syndical du 15 juillet 2021 les modalités de financement de ce type d'opérations en établissant une programmation annuelle.

43

dossiers d'enfouissement ont été engagés en 2022 pour un montant total de 4 915 k€ TTC.
Pour mémoire, en 2021, 44 dossiers ont été engagés pour un montant total de 4 735 k€ TTC.

Les travaux d'éradication des postes en cabine haute

Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une **convention** visant l'**éradication de postes de transformation en cabine haute** dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

Construits jusque dans les années 1960, les postes cabines hautes mesurent de 6 à 10 mètres. Inesthétiques, vétustes, certains présentent des risques électriques.

Ce programme fait l'objet d'un financement partagé entre le Syndicat à hauteur de 70% et la SICAE-EST à 30%.

En **2022**, ce sont **6 des 41 communes concernées** par ce programme qui ont vu leur cabine haute éradiquée : CHANTES, CHARMES-SAINT-VALBERT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, MOLAY, RAINCOURT et LA-ROCHE-MOREY pour un montant total de **755 k€ HT** dont environ **530 k€** à la **charge du Syndicat**.

En juin 2022, le SIED 70 finance la mise en beauté du poste de transformation de Traves par les élèves de l'école Pierres Percées

Le financement des travaux

Ces fiches distinguent **3 catégories de communes** selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité). Elles représentent :

- Les **518 communes de moins de 2000 habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.

- Les **4 communes de moins de 2000 habitants, urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE, SAINT-SAUVEUR et ROYE).

- Les **15 villes de plus de 2000 habitants**, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

Les investissements sur les réseaux

L'année 2022 est **fortement marquée** par la **réalisation** effective des **travaux programmés en 2020 et 2021** (+ 50 % par rapport à l'année 2021), **notamment** en **matière d'enfouissements** où les **demandes des communes** sont restées **soutenues**, pour représenter près de **40 % des programmations de travaux**.

Les participations financières du SIED 70 versées pour les travaux sur les réseaux publics d'électricité sont présentées dans des fiches détaillées à consulter sur https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux

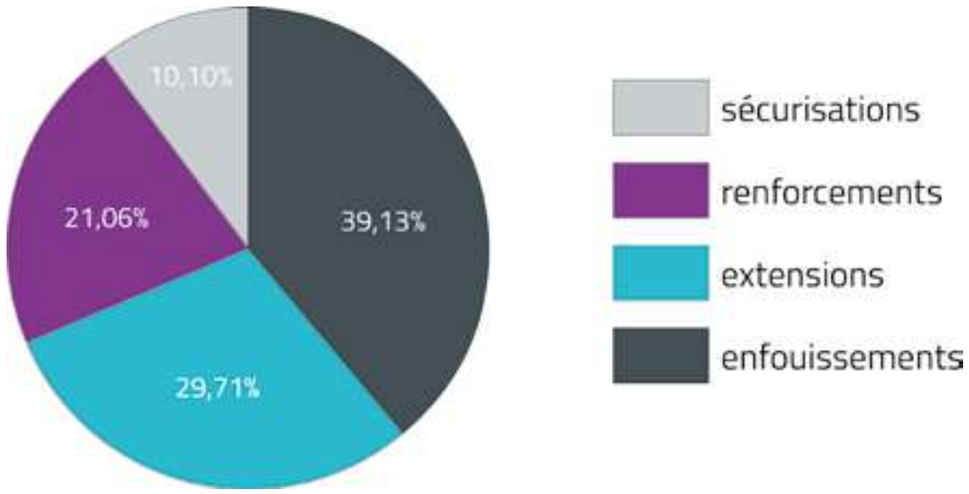

Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2022

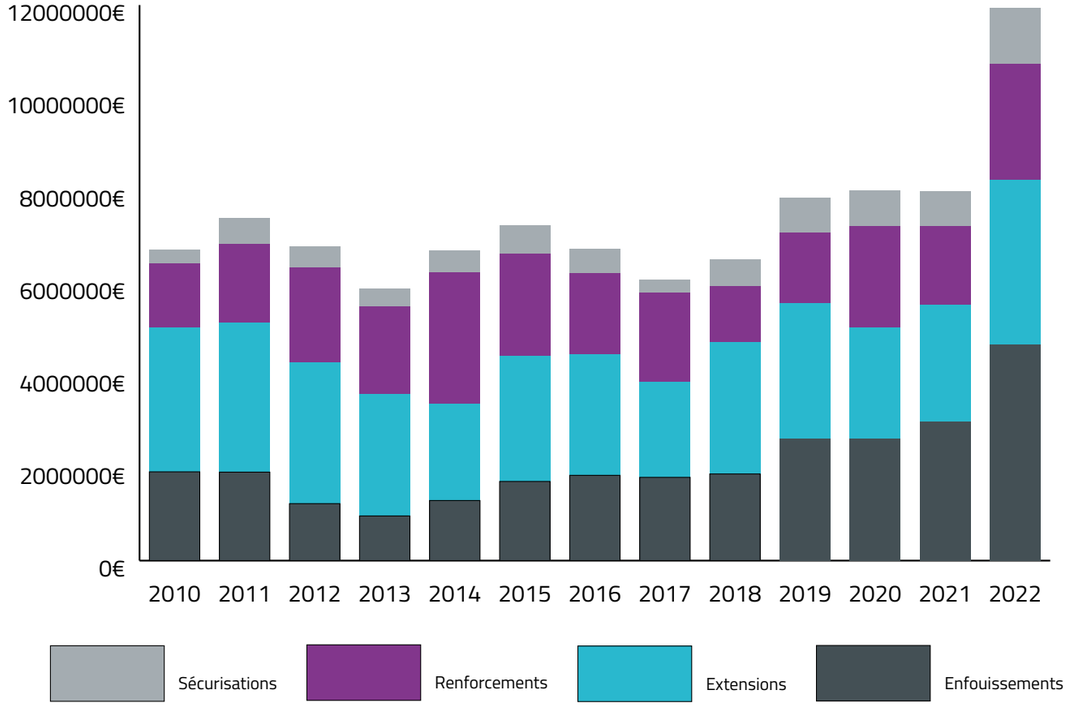

Évolution des montants mandatés TTC de travaux sur le réseau de distribution

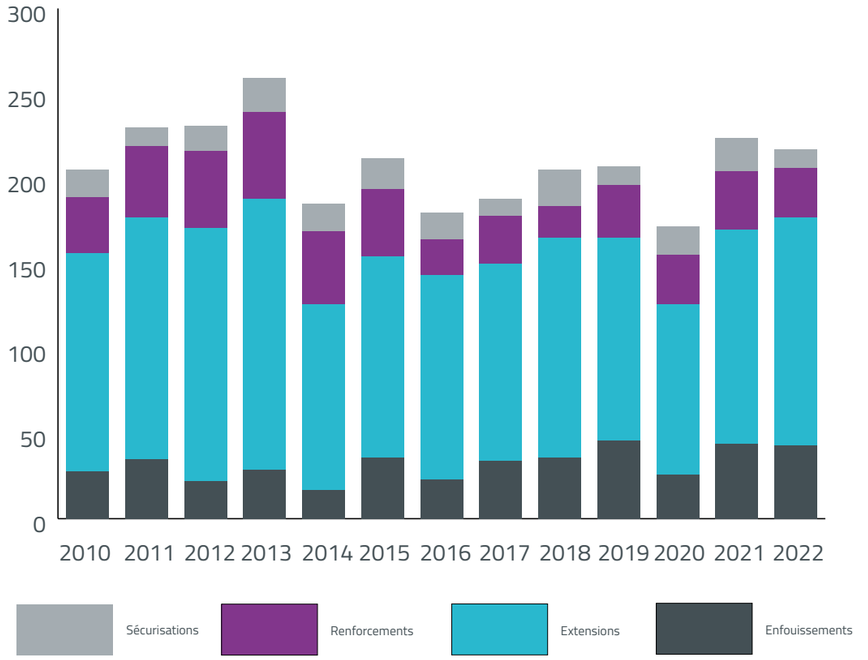

Évolution du nombre d'opérations engagées par années sur le réseau de distribution publique d'électricité

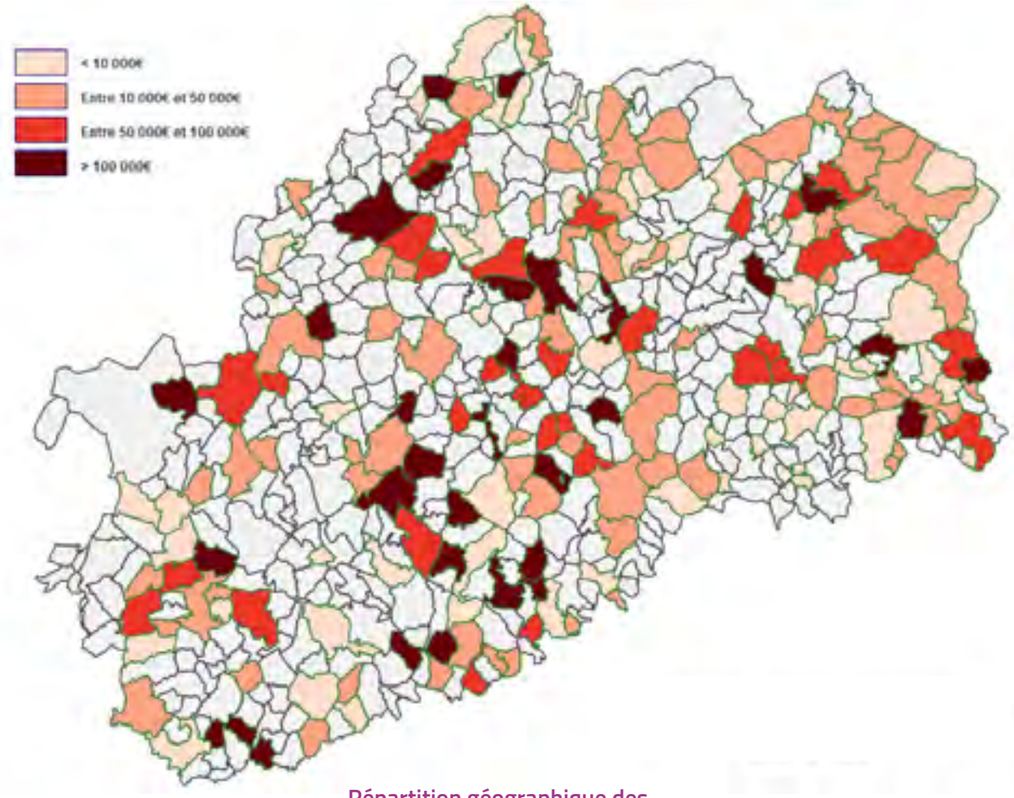

Répartition géographique des travaux mandatés en 2022

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À la demande des communes, le Syndicat intervient également dans le domaine de l'éclairage public. Souvent réalisées en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée

Réalisée par le SIED 70 sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une **part importante des opérations concerne** la **rénovation énergétique** et le r**emplacement des luminaires énergivores par des leds**, **financés** jusqu'à **80 %** en 2022 par le SIED 70.

1 552 k€ TTC

investis en éclairage public

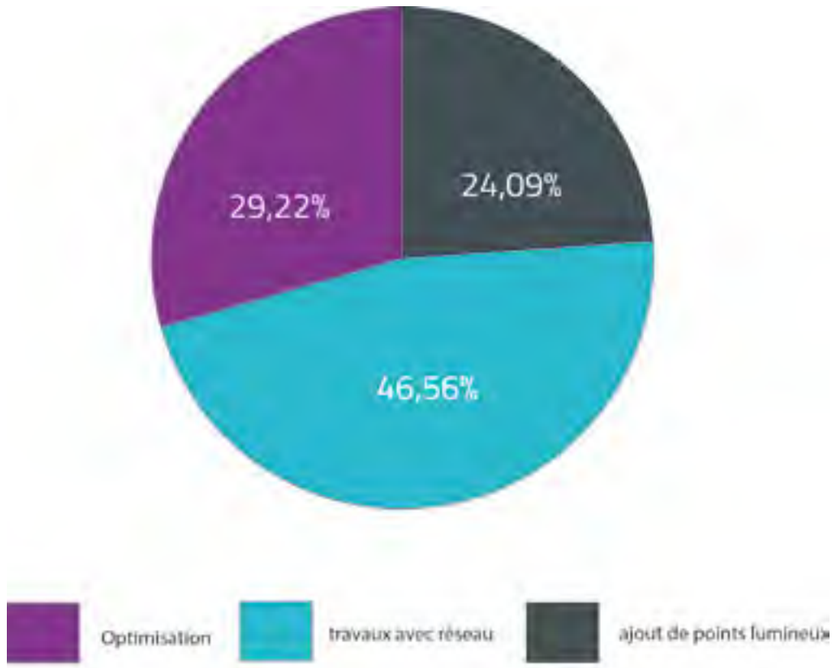

Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2022

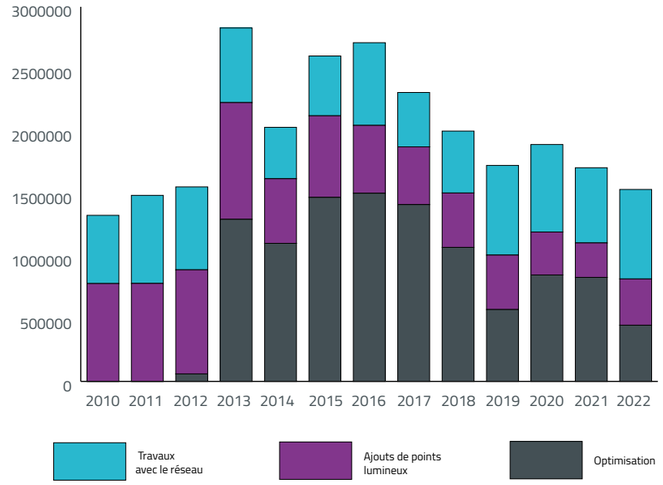

Évolution des montants mandatés TTC des travaux sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée

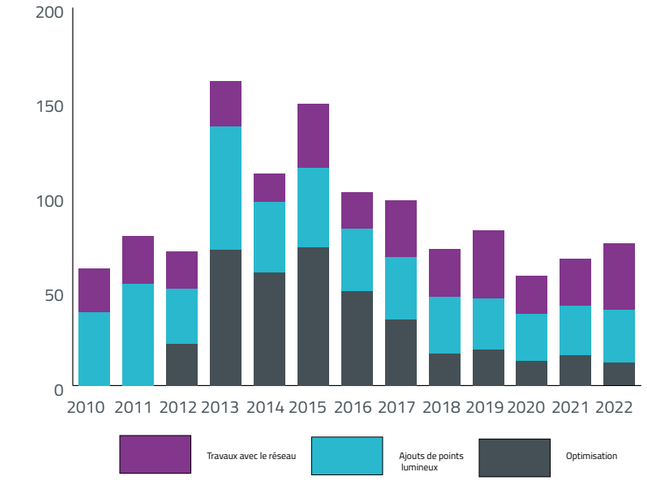

Évolution du nombre d'opérations engagées par année en éclairage public

Aide aux travaux

Le SIED 70 aide les collectivités à réaliser leurs travaux d'éclairage public, qu'elles choisissent de confier ces travaux au Syndicat ou d'en conserver la maîtrise d'ouvrage et les faire réaliser par les entreprises de leur choix. A ce titre, en 2022, le Syndicat a versé 1 398 k€ d'aides aux collectivités dont 170 k€ aux communes qui ont conservé la maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'éclairage public.

1 054 k€ de ces aides ont concerné des opérations visant le remplacement de luminaires énergivores.

1 398 k€

versés aux communes aux collectivtés

1 054 k€

versés pour la suppression de luminaires énergivores

Maintenance des installations communales d'éclairage public

En 2022, les premières adhésions des communes au service de maintenance des installations d'éclairage public ont été confirmées. Au 31 décembre 2022, ce **service comptait 42 communes adhérentes** représentant **3 620 points lumineux** gérés désormais par le Syndicat.

En mai 2022, au vu du nombre d'adhésions, un **poste de technicien chargé de maintenance** a été créé et le Syndicat a recruté **Phillipe GIRARD**, dédié à cette mission.

42

communes adhérentes
au 31/12/2022

3 620

points lumineux
gérés par le Syndicat

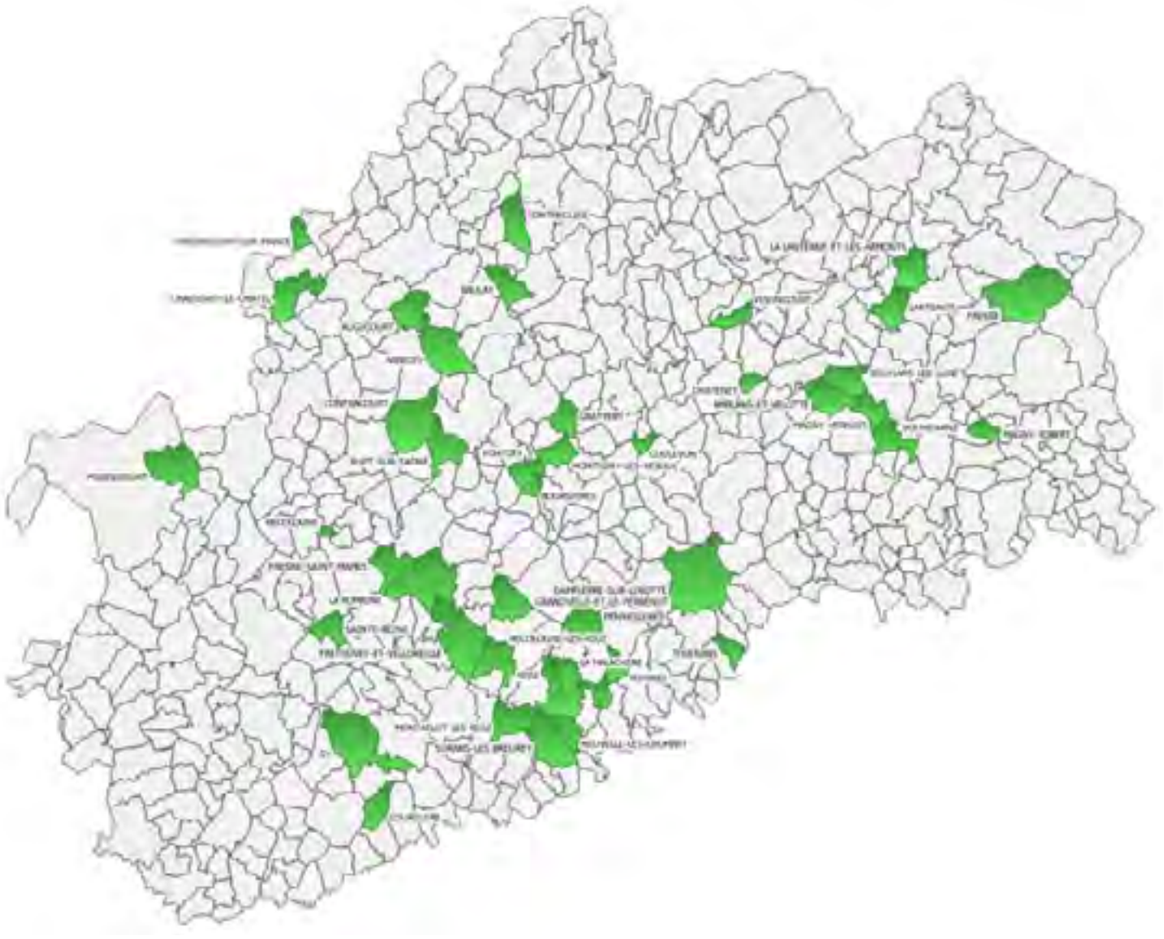

Carte des communes adhérentes au service maintenance des installations d'éclairage public au 31/12/2022

Les prestations proposées :

- Un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...).

- Le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2019 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales.

- La maintenance préventive et curative (hors sinistres).

- Les réponses aux DT-DICT.

- La mise à disposition aux communes et aux entreprises intervenantes, d'un logiciel et d'une application mobile permettant la déclaration et la résolution de pannes.

- L'installation et la dépose des illuminations temporaires de Noël.

Extrait d'une cartographie informatique mis à la disposition des communes adhérentes par le Syndicat

Génie civil de communications électroniques

Toujours à la **demande** expresse des **communes**, le Syndicat peut **construire un génie civil de communications électroniques**, soit pour **permettre la desserte au réseau filaire**, soit pour **permettre aux opérateurs le câblage en souterrain des lignes aériennes**. Exclusivement réalisées en coordination avec les travaux sur le réseau concédé d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé en étroite collaboration avec Orange et Haute-Saône Numérique pour la fibre optique.

Seuls les travaux d'enfouissement sont aidés financièrement par Orange, opérateur historique du réseau cuivre, qui prend en charge les travaux relatifs au câblage et participe au génie civil construit. Ce montant de participation est réévalué chaque mois. Ainsi, en décembre 2022, Orange participait à hauteur de 7,986 € / ml.

680 k€ TTC

investis pour l'enfouissement des lignes

172 k€ TTC

investis pour les nouveaux réseaux

Évolution des montants mandatés TTC de travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage déléguée

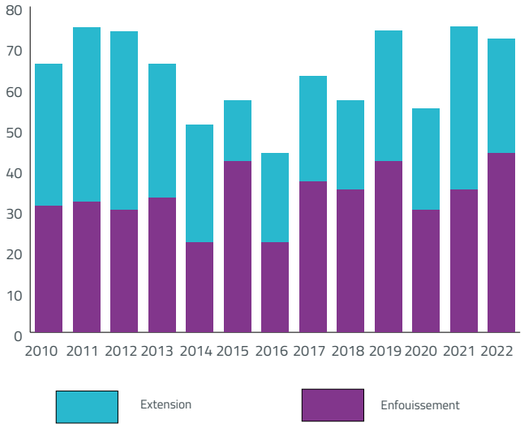

Évolution du nombre d'opérations engagées par année en génie civil de communications électroniques

LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Le SIED 70 est autorité organisatrice du service de distribution de gaz pour les collectivités adhérentes qui ont accepté de lui transférer leur compétence gaz.

Les communes de Gray-la-Ville, Corbenay, Roye et La Côte bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel. Les 4 contrats de concession ont chacun été signés avec GRDF pour une période de 30 ans.

Au cours de l'année 2022, le SIED 70 a **mandaté le cabinet NALDEO Stratégies Publiques** pour un **contrôle de ces 4 concessions**. Un contrôle sur site a été effectué le 1er décembre 2022. Les conclusions de ce contrôle seront présentées à la commission «concession et IRVE» courant 2023.

12 634

MWh acheminés en 2021

29

km de réseaux en 2022

597

clients en 2021

Le nouveau réseau de gaz à LA COTE et à ROYE a officiellement été inauguré le 03 mai 2022 par les élus, le SIED 70 et par GRDF

Prise de vue à la caméra thermique, Échenoz-la-Méline

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Conseil en Énergie Partagé (CEP) - Économe de flux

Le SIED 70 conseille les collectivités dans la gestion des consommations énergétiques et les accompagne dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments publics et réduire les consommations énergétiques. L'adhésion au service CEP du SIED 70 permet aux collectivités d'obtenir des pré-diagnostics énergétiques de leurs bâtiments, un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine sur 3 ans, des campagnes de mesures par instrumentation (caméra thermique, mesure d'appel de puissance électrique...). Les CEP apportent leur expertise dans l'élaboration des programmes de travaux de rénovation et conseillent les collectivités tout au long des projets.
De plus, l'adhésion au service CEP permet aux collectivités de bénéficier gratuitement de la réalisation d'audits énergétiques par un bureau d'études extérieur missionné par le SIED 70.
Dans le cadre de leur mission, les CEP peuvent réaliser, pour les collectivités adhérentes, des notes d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

En 2022, l'**équipe des conseillers en énergie partagés** (CEP) et d'économe de flux (EF) du SIED 70 **a subi des vagues de départs** et **a connu** des **difficultés** pour le **recrutement** de **nouveaux techniciens**.

Mme Zineb ZINEDINE, CEP du secteur Nord a démissionné en janvier.
M. Sébastien SUCHET est arrivé en mars pour la remplacer mais a quitté le SIED 70 en septembre 2022.
Mme Fatou SALL a également quitté son poste de Conseillère en Energie Partagée en septembre 2022.

Des campagnes de recrutement ont été rapidement effectuées, mais elles n'ont pas abouti à des recrutements.

Pour pallier ces départs successifs, **les 2 techniciens en place ont pris le relais** sur les secteurs Nord et Est.

Anaïs GUENOT (CEP) et **Vincent RENAULT** (Économe de Flux) ont été nommés **référents du programme Effilogis** de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les collectivités du territoire de la Haute-Saône. En cas de questionnement de celles-ci sur le programme Effilogis, elles peuvent désormais contacter le SIED 70 pour obtenir des renseignements en amont d'une demande de subvention Effilogis.

En 2022, le SIED 70 a acquis un logiciel de calcul pour les études photovoltaïques en autocosommation, les collectivités adhérentes ont ainsi pu bénéficier d'études techniques plus complètes.

Chiffres clés :

- En 2022, 44 bâtiments ont été audités pour un montant total d'études de 91 970 € HT.

- 2 Simulations Thermiques Dynamiques (STD) ont été **lancées** pour un **pôle éducatif** ainsi que pour le **siège social du SIED 70** pour un montant de **2 878 € HT**.

- 1 Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a été réalisé pour l'**ancien siège social du SIED 70** en vue de la vente de celui-ci pour un **montant de 250 € HT**.

- 13 notes d'opportunité photovoltaïques en autoconsommation ont été réalisées.

37
nouvelles adhésions au service CEP

155
collectivités adhérent au service CEP

Appel à projets Maîtrise de l'Énergie

Depuis 2017, le SIED 70 a mis en place un **appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics**. Il a pour objectif d'**aider les collectivités dans le financement des travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments existants** en privilégiant une programmation de bouquet de travaux et l'obtention d'une performance énergétique de niveau « BBC » ou « BBC performance ». La dotation de cet appel à projets est limitée à 1 million d'euros par an.

Dossiers présentés aux commissions des 10 janvier et 13 juin 2022 :

- 18 dossiers ont été retenus.

- 16 dossiers ont reçu un courrier proposant un nouveau passage en commission en 2023.

- 5 dossiers ont été refusés.

4 476 831€

d'aides notifiées pour la rénovation énergétique des bâtiments publics depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers (demandes faites en 2022)	25	21	17	32	22	25

L'AMO pour les opérations de rénovation en Transition Énergétique

En 2022, le SIED 70 a **poursuivi son accompagnement** dans le cadre de sa **prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO) pour **2 communes** à l'occasion de leurs travaux de rénovation énergétique. Il s'agit des communes de **Bouhans-les-Montbozon** et **Saint-Broing**.

La commune de Bouhans-les-Montbozon a pour opération la rénovation énergétique de logements et de la salle polyvalente. L'estimation des travaux est de 178 000 € HT.

La commune de Saint-Broing souhaite réhabiliter son ancien presbytère. Le coût de l'opération est estimé à 400 000 € HT.

2 nouvelles conventions d'AMO ont été signées avec :

- Sornay pour la rénovation d'une maison communale.

- Broye-les-Loups-et-Verfontaine pour la rénovation d'un logement de la mairie.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

En 2022, le SIED 70 a obtenu **32 615 445 kWh cumac :**

- **12 993 178 kWh cumac** ont été valorisés par les travaux de maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage...).

- **19 540 768 kWh cumac** ont été valorisés par les travaux d'éclairage public (changement des luminaires, installation d'horloges ou systèmes de réglage).

- **81 499 kWh cumac** ont été valorisés par les travaux de raccordement du DOJO au réseau de chaleur de Scey-sur-Saône.

205 120€

montant de la recette liée à la vente des CEE

Vente de 33 083 941 kWh cumac au prix de 6,20€ / MWhc (0,0062€ le kWhc)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers déposés	1	3	2	1	3	15	1	1	1
kWh cumac valorisés	3 457 966	35 203 242	84 947 365	49 142 502	152 986 887	864 335 637	14 985 686	1 355 920	32 615 445
kWh cumac vendus	3 457 966	5 489 014	68 372 542	95 431 553	152 986 887	856 160 969	0	24 691 930	33 083 941
Euros obtenus par la vente des CEE	10 028 €	15 588 €	88 884 €	358 762 €	780 674€	4 259 468 €	0,00 €	95 980 €	205 120 €

Les programmes ACTEE

En 2021, le **groupement des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté** a **signé** la **convention de partenariat avec la FNCCR** dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt **SEQUOIA** du **programme ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), prenant la suite du programme CEDRE.

Ce programme, porté par le SIED 70 à l'échelle du département, **vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures énergétiques afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique**.

En 2022, grâce au programme SEQUOIA permettant de mettre en place des actions pour accompagner les collectivités dans la transition énergétique, le SIED 70 a bénéficié de :

- **6 800 € pour le financement d'études de substitution d'énergie fossile et de Simulations Thermiques Dynamiques (STD)**. Les études de substitution d'énergie fossile visent au remplacement des chaudières aux énergies fossiles par des systèmes de chauffage à partir d'énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, PAC air/eau).
Les Simulations Thermiques Dynamiques (STD), consistent à encourager les collectivités à réaliser des travaux de rénovation énergétique et notamment à trouver des solutions en matière de confort estival.

- Nathalie SIBILLE, conseillère en financement partagée, a rencontré durant l'année 2022, les partenaires financiers (Région, Préfecture, DDT, ADEME...) afin de connaître précisément les aides et les conditions de chaque financeur. Elle a ainsi pu venir en appui des CEP auprès des collectivités pour le montage de plans de financement, comme pour le projet de la commune de Sorans-les-Breurey qui a sollicité des aides européennes LEADER, de la Région BFC, de l'Etat, du Département de la Haute-Saône, et du SIED 70.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

Les groupements d'achat d'énergies

Groupement d'achat d'électricité et de gaz

L'année 2022 a subi la pire **crise énergétique** jamais connue. Les prix de l'électricité et du gaz ont flambé au gré des annonces de la Russie et de l'Europe sur fond de reprise économique post-covid et de la guerre en Ukraine.

Le **groupement d'achat des 8 syndicats de Bourgogne Franche-Comté** a **subi** également **cette crise sur les prix du gaz en 2022**, tout en **réussissant à maîtriser ses achats de gaz pour les années 2023 et 2024**.
Protégés par son marché électricité qui prenait fin au 31 décembre 2022, les **prix électricité du groupement** étaient encore **30 % moins chers que les tarifs réglementés**. C'est pourquoi 50 nouvelles communes ont adhéré au futur marché électricité de 2023-2025.
Les fournisseurs du groupement d'électricité en 2022 sont Total Direct Energies, Plüm Entreprises & Collectivités, Engie et EDF.
Le nouveau fournisseur du groupement de gaz naturel est Gaz de Bordeaux.

Groupements d'achat de granulés

Depuis 2020, le SIED 70 s'est associé au Syndicat d'énergies du Doubs (SYDED) pour proposer un groupement d'achat de granulés aux collectivités du Doubs et de la Haute-Saône.

Le prix des granulés a triplé en raison de l'augmentation de la demande et de la spéculation européenne.

Jusqu'en septembre 2022, le marché était détenu par l'entreprise CHAYS de Valdahon (25) qui fournissait 14 collectivités haut-saônoises. Celui-ci a pris fin en septembre 2022.

20 nouvelles collectivités de Haute-Saône ont adhéré au nouveau groupement d'achat de granulés, que nous animons avec le SYDED, (Syndicat d'Energie du Doubs) portant le nombre d'adhérents à 33 collectivités.
Le fournisseur du groupement granulés est la SAS Chays Eric (Valdahon). Il est le seul fournisseur à avoir répondu au nouveau marché groupé de granulés lancé en septembre 2022.
En effet, face à un marché instable, les fournisseurs ne souhaitaient pas s'engager sur une quantité et un prix.
Le premier appel d'offre s'étant avéré infructueux, une seconde consultation a été relancée, en permettant une révision mensuelle des prix.

89
adhérents pour l'électricité ce qui représente 7,28 GWh de consommation pour 1 018 995€ HT / an

26
adhérents pour le gaz ce qui représente 10,97 GWh de consommation pour 1 291 678€ HT/an

24
adhérents pour le gaz et l'électricité

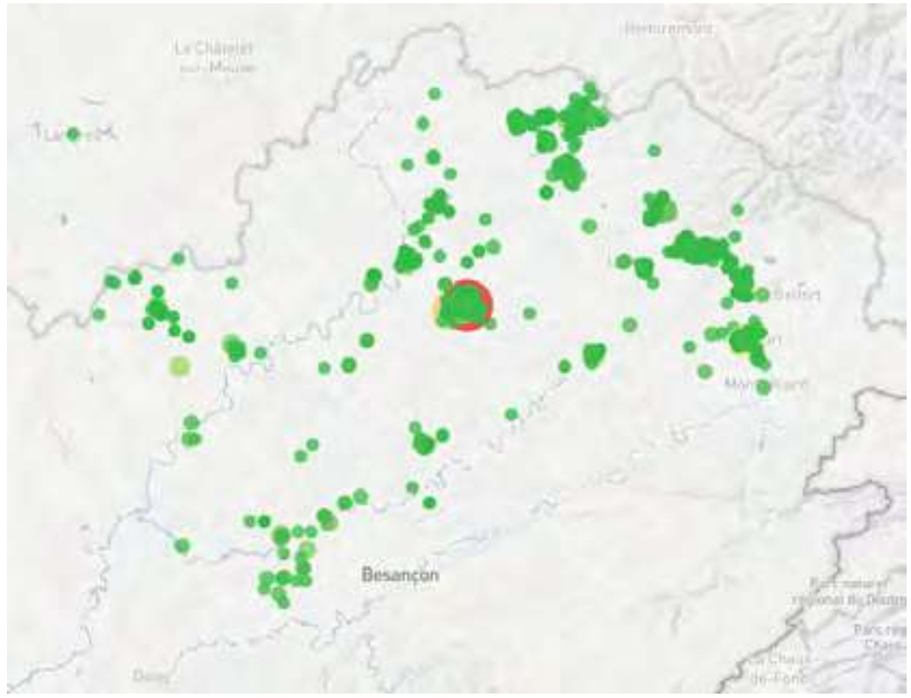

Répartition des consommations électriques du groupement sur le département

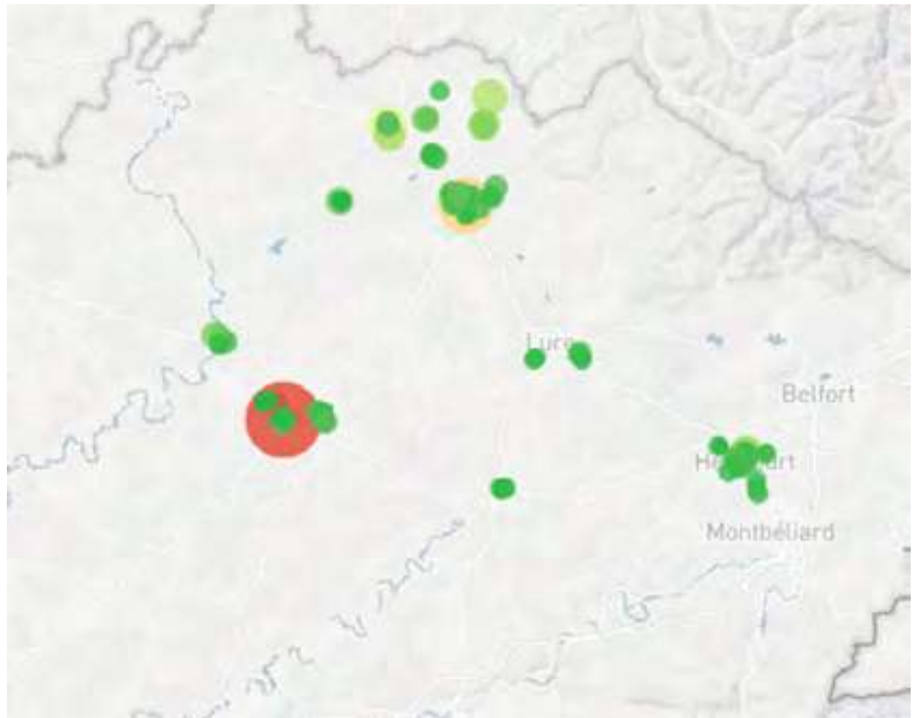

Répartition des consommations de gaz du groupement sur le département

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SIED 70 accompagne les collectivités dans les projets en lien avec le bois énergie, le photovoltaïque, la géothermie, le solaire thermique et l'hydroélectricité.

Les études de faisabilité bois

Depuis 2019, le **SIED 70 propose** aux **communes** et **EPCI** de la Haute-Saône de réaliser des **études de faisabilité bois**.

Les **collectivités** qui souhaitent **bénéficier** de cette prestation doivent **déléguer au SIED 70** la **maîtrise d'ouvrage des études**. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME. Les études sont **financées** à hauteur de **70 %** par **l'ADEME** et **10 %** par **le SIED 70**.

Depuis novembre 2021, le SIED 70 a **passé un accord-cadre** à marchés subséquents avec **3 bureaux d'études** (BESACE, PLANAIR et INDDIGO) pour la **réalisation d'études de faisabilité bois**.

En février 2021, la Ville de Lure a délégué la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité bois sur son territoire. Aussi, le SIED 70 a procédé à une consultation spécifique pour cette étude et a désigné le bureau d'études thermique CSI de Dijon comme titulaire du marché. La réunion de lancement de l'étude s'est déroulée en septembre 2021 et l'étude des besoins a été rendue en mai 2022.

En 2022, **9 communes ont signé une convention avec le SIED 70** pour bénéficier d'une étude dans le cadre de ce marché. Il s'agit des communes de Champlitte, Chagey, Velesmes-Echevanne, la Roche-Morey, Dampierre/Salon, Frotey-les-Vesoul, Neurey-les-la-Demie, Delain.
6 autres études ont été finalisées et présentées aux collectivités au cours de cette année. Il s'agit du SIVM la Tenise et des communes de Coisevaux, Bouligney, Borey, Purgerot et Corre.

Nom de la collectivité	Puissance bois	Puissance appoint	MWh utiles	Tonnage plaquettes forestières	Longueur du réseau de chaleur	Taux EnR	Coût d'investissement
SIVM la Tenise	60 kW	100 kW	128 MWh	46 tonnes	70 m	95 %	250 000 €
COISEVAUX	180 kW	0 kW	188 MWh	60 tonnes	154 m	100 %	550 000 €
BOULIGNEY	100 kW	0 kW	116 MWh	41 tonnes	91 m	100 %	360 000 €
BOREY	80 kW	0 kW	143 MWh	50 tonnes	165 m	92 %	300 000 €
PURGEROT	35 kW	0 kW	40 MWh	15 tonnes	50 m	100 %	130 000 €
CORRE	260 kW	150 kW	340 MWh	111 tonnes	374 m	100 %	700 000 €

Les études de substitution aux énergies fossiles

En novembre 2021, le SIED 70 a passé un **accord-cadre à marchés subséquents** avec **3 bureaux d'études** (EEPOS, PLANAIR et INDDIGO) pour la **réalisation d'études de substitution aux énergies fossiles**.

Les **collectivités** qui souhaitent **bénéficier** de cette prestation doivent **déléguer** au **SIED 70** la **maîtrise d'ouvrage des études**.

Cette opération fait l'objet d'un **appui financier du programme ACTEE-SEQUOIA** de la FNCRR. Les études sont **financées** à hauteur de **80 %**. Les communes bénéficiaires sont celles où le SIED 70 perçoit la TCFE.

En 2022, les communes de **La Creuse**, **Velet**, **Colombe-les-Vesoul** et **Mont-Saint-Léger** ont pu bénéficier d'une étude ainsi que le syndicat scolaire de **Vitrey-sur-Mance**.

L'AMO pour les opérations de réalisation de chaufferies bois

Dans le cadre de son **aide à l'investissement pour la réalisation de chaufferies bois-énergie**, le SIED 70 propose **gratuitement**, aux collectivités intéressées, une **mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO).

En 2022, les communes de **Velet** et **Purgerot** ont signé une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le SIED 70 pour bénéficier d'un accompagnement technique et administratif dans le cadre de leur projet de chaufferie biomasse.

Les communes de **Vouhenans** et **Bouligney** ont lancé une mission de maîtrise d'œuvre après avoir conventionné avec le SIED 70 en 2022.

La commune de **Champey** a lancé une consultation pour les travaux d'extension de son réseau de chaleur et a notifié les marchés aux entreprises retenues en décembre 2022.

La commune de **Bouhans-et-Feurg** a lancé une consultation pour les travaux de réalisation d'une chaufferie granulés pour sa mairie et ses logements. Au vu de la flambée des tarifs des granulés en 2022, la commune a abandonné son projet de chauffage granulés pour finalement s'orienter vers un chauffage par géothermie.

Les aides bois-énergie

Outre les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées gratuitement par le SIED 70, le Syndicat a **notifié** aux collectivités, en 2022, **89 579,04 € dans le cadre de son aide à l'investissement bois-énergie**.

Les collectivités bénéficiaires sont les communes de Vellexon-Queutrey-et-Vaudey, Colombe-les-Vesoul et le Syndicat scolaire de Vitrey-sur-Mance pour une **puissance globale de 152 kW**.

Dans le cadre des **études de faisabilité bois** réalisées en 2022, le SIED 70 a financé les collectivités concernées à hauteur de **2 810,70 €**.

89 579€

notifiés par le SIED 70 aux collectivités dans le cadre de son aide à l'investissement bois-énergie

2 810€

versés par le SIED 70 aux collectivités pour des études de faisabilités bois

Les transferts de compétence - Réalisation de chaufferies bois

Suite à la restitution de son étude, la commune d'Apremont a délibéré, en avril 2022, pour transférer sa compétence réseau de chaleur au SIED 70. La future chaufferie biomasse devrait desservir, par un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 70 m, l'école et le périscolaire du SIVM la Tenise et la salle des fêtes d'Apremont. La **puissance installée** pour la **chaudière bois** est estimée à **60 kW** et celle de la **chaudière d'appoint-secours** de 1**00 kW** pour un investissement global de **250 000 € HT**.

Suite à la restitution de son étude, la commune de Coisevaux a délibéré, en juin 2022, pour transférer sa compétence réseau de chaleur au SIED 70. La future chaufferie biomasse devrait desservir, par un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 154 m, l'école du SIVU des 5 communes, le périscolaire communautaire et la salle des fêtes de Coisevaux. La **puissance installée** pour la **chaudière bois** est estimée à **180 kW** pour un investissement global de **550 000 € HT**.

Le transfert de compétence des communes d'Apremont et Coisevaux a été acté par arrêté préfectoral en décembre 2022.

En 2022, le SIED 70 a **résilié** le **marché de maîtrise d'œuvre**, notifié en 2021, du BET Sylvain pour la **réalisation** de la **chaufferie de Moimay**. Cette résiliation fait suite au **non-financement des études d'avant-projets par la Région BFC** en raison de la non certification RGE du bureau d'études.

En mai, un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée par les bureaux d'études INDDIGO de Paris, BT2M ingénierie de Montbéliard et la SARL GIROLIMETTO Architectes de Montbéliard.

Les **études d'avant-projet** prévoient une installation thermique constituée de **2 chaudières bois-plaquettes de 200 kW chacune**, un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 1 125 ml et la mise en place de 23 sous-stations pour une puissance appelée de **390 kW**.

Pour les projets de Gevigney-et-Mercey, de Coisevaux et d'Apremont, le SIED 70 a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Pour Gevigney-et-Mercey, le marché a été notifié en septembre à l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des bureaux d'études ENEBAT et ENEBAT Thermique de Châtenois-les-Forges, de CETEC SAS de Belfort et du cabinet architecture Ambiance Atmosphère de Lure. La réunion de lancement a eu lieu en octobre.

Pour Coisevaux, la maîtrise d'œuvre a également été confiée aux bureaux d'études ENEBAT et ENEBAT Thermique de Châtenois-les-Forges, de CETEC SAS de Belfort et du cabinet architecture Ambiance Atmosphère de Lure. Le marché a été notifié en décembre.

Portes ouvertes à la chaufferie de Gy les 24 et 25 juin 2022

50 visiteurs et 180 enfants des établissements scolaires de Gy ont bénéficié d'une visite guidée pour découvrir cette chaufferie biomasse et son réseau de chaleur

La régie des EnR

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le **SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes** et sur leur demande, exercer la c**ompétence relative aux travaux d'équipements et de services relatifs aux énergies renouvelables**.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi **2 258 700 € HT** pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur et a bénéficié de **1 015 331 € HT** d'aides publiques.

Le SIED 70 gère ses installations en régie, dans le cadre du service public.

Les contrats d'approvisionnement en combustibles et les marchés d'exploitation/ entretien ont été attribués à :

Exploitation et Maintenance
Chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône
Entreprise ENGIE Solutions, agence Bourgogne Franche-Comté

Approvisionnement en plaquettes forestières
Chaufferies de Gy et Marnay
Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans
Plaquettes forestières criblées P31F05M25
Chaufferie de Scey-sur-Saône
Entreprise AGRI COMPOST 70 de Montigny-Les-Vesoul
Plaquettes forestières criblées P31F01M35

Approvisionnement en fioul
Chaufferies de Marnay et Scey-sur-Saône
Entreprise THEVENIN et DUCROT,
agence de Chevigny -Saint-Sauveur

Bilan global des 3 réseaux de chaleur en activité
1 370 kW de puissance bois-plaquettes
1 800 kW de puissance fioul (chaufferies de Marnay et Scey-sur-Saône)
200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy)
2 924 ml de réseaux de chaleur
33 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 10 bâtiments publics et 11 particuliers
30 702 m² de surfaces chauffées
3 397 MWh produits
2 560 MWh facturés
814 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales
116 310 litres de fioul consommés en appoint et secours
1 tonne de granulés consommée en appoint et secours
88 524 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie
75 % de rendement moyen des réseaux de chaleur
536 tonnes d'émissions de CO2 évitées

814

tonnes de plaquettes forestières consommées en 2022

2 094 MWh

produits par les chaudières plaquettes en 2022

98 MWh

produits par les chaudières granulés en 2022

1 205 MWh

produits par les chaudières fioul en 2022

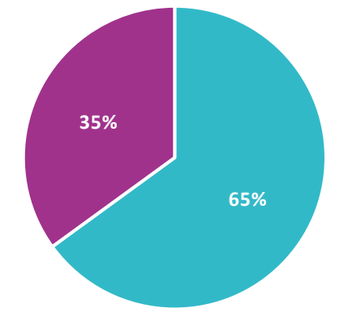

Part d'énergie produite en 2022

Zoom sur le réseau de chaleur de Scey-sur-Saône

Informations générales

Mise en service : septembre 2008, extension du réseau en juillet 2022
9 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 2 bâtiments publics et des logements, 1 DOJO
Surfaces chauffées : 10 880 m²
Longueur du réseau : 1 000 ml
Puissance de la chaudière bois : 550 kW
Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
Coût d'investissement initial : 761 700 € HT avec un co-financement de 76 % du FEDER, de l'ADEME et du Conseil départemental de la Haute-Saône
Coût d'investissement extension DOJO : 18 900 € HT avec un co-financement de 43 % du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du SIED 70

Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 140 tonnes livrées
Fioul : 88 308 litres livrés

Production d'énergie

Energie fournie au réseau : 1 259 MWh
Arrêt de la saison de chauffe 2021-2022 : 15 mai 2022
Démarrage de la saison de chauffe 2021-2022 : 24 septembre 2022
Rendement du réseau : 76 %
Energie facturée aux abonnés : 955 MWh

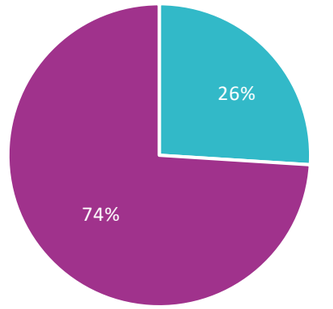

Équipements remplacés en 2022

	Remplacements	Travaux
Chaudière bois	Remplacement de 2 sondes foyer	Diagnostic constructeur Réfection du réfractaire Diagnostic et réparation de la régulation
Chaufferie		Reprise armoire électrique
		Remise en état centrale hydraulique
		Réparation maintien de pression

Zoom sur le réseau de chaleur de Gy

Informations générales

Mise en service : novembre 2014, extension du réseau en novembre 2019
3 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 pôle éducatif
Surfaces chauffées : 5 342 m²
Longueur du réseau : 290 ml
Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW
Puissance de la chaudière granulée : 200 kW
Coût d'investissement : 454 700 € HT
Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 29,5 % et Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté 2,3%, avec un montant d'aide de 144 595 €

Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 154 tonnes livrées
Granulés : 23 tonnes livrées

Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 507 MWh
Arrêt de la saison de chauffe 2021-2022 : 10 mai 2022
Démarrage de la saison de chauffe 2022-2023 : 21 septembre 2022
Rendement du réseau : 81 %
Énergie facturée aux abonnés : 438 MWh

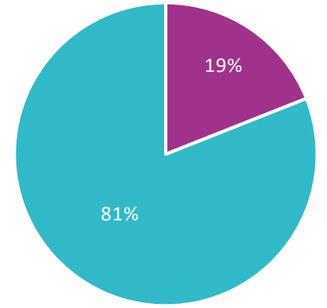

Équipements remplacés en 2022

	Remplacements	Travaux
Chaudière plaquettes	Remplacement de l'ensemble des tabulateurs chaudière	
Chaufferie	Remplacement des pales du dessileur	Remise en état de l'adoucisseur
Mise en place d'une passerelle GTC		

Zoom sur le réseau de chaleur de Marnay

Informations générales

Mise en service : septembre 2015
21 bâtiments raccordés : 1 collège + logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeuble de logements Habitat 70, 11 particuliers
Surfaces chauffées : 14 480 m² Longueur du réseau : 1 630 ml
Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
Puissance de la chaudière fioul : 800 kW
Coût d'investissement : 1 042 300 € HT
Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 14 %, FEDER 8 %, ADEME 6 %, avec un montant d'aide de 291 844 €

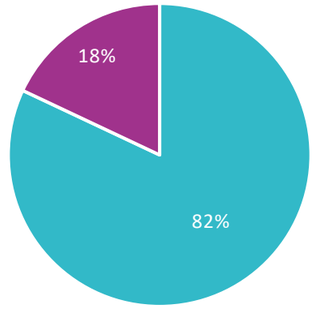

Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 521 tonnes livrées
Fioul : 28 002 litres livrées

Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 1 789 MWh
Arrêt de la saison de chauffe : 7 juin 2022
Démarrage de la saison de chauffe : 28 septembre 2022
Rendement du réseau de chaleur : 72 %
Énergie facturée aux abonnés : 1 167 MWh

Équipements remplacés en 2022

	Remplacements	Travaux
Chaudière bois 1	Remplacement 4 roulements palier	Remise en état segments de grille
	Remplacement platine de puissance	
	Remplacement deux vis d'alimentation	
	Remplacement servomoteur clapet coupe-feu	
Chaudière bois 2	Remplacement vis de décendrage	
	Remplacement 2 vis d'alimentation	
	Remplacement platine de puissance	
Chaufferie	Remplacement de 2 jeux de pales dessileur silo	
	Remplacement du servomoteur en sous station	
	Remplacement pompe de circulation en sous station	

Le photovoltaïque

Le SIED 70 peut assurer la **maîtrise d'ouvrage d'équipements photovoltaïques en vente totale** pour les **collectivités** qui lui **transfèrent** la **compétence «Production d'électricité renouvelable»**. Avant ce transfert, les services du SIED 70 établissent une note d'opportunité pour vérifier le potentiel productible de l'installation photovoltaïque et les coûts d'investissement et d'exploitation.

En 2022, **25 collectivités ont fait une demande pour l'établissement de notes d'opportunité**.
Les services du Syndicat ont réalisé **56 notes d'opportunité pour des installations photovoltaïques en vente totale**. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de 1 740 kWc pour une productivité annuelle de 1 700 MWh et un coût d'investissement estimé à 1 666 000 € HT.

9 communes ont **transféré** leur **compétence au SIED 70**.
Il s'agit des communes de Boult, Coisevaux, Colombe-les-Vesoul, Chargey-les-Gray, Lure, Malans, Mandrevillars, Perrouse et Preigney. Toutefois, avant de lancer des consultations auprès d'entreprises, le SIED 70 fait effectuer des études de structure afin de vérifier l'adéquation de la charpente avec la surcharge liée à l'installation photovoltaïque.

Les études de structure ont validé la faisabilité des projets pour l'ensemble des communes cité précédemment hormis pour Chargey-les-Gray où un renforcement de charpente est nécessaire.

Au cours de l'année, le SIED 70 a lancé la **réalisation** de **6 nouvelles installations**. Il s'agit des installations de productions photovoltaïques du préau de l'école d'Echenoz-la-Méline, le hameau durable de Saint-Loup-sur-Semouse, la maison des associations de Vesoul, les salles des fêtes de Mandrevillars, Coisevaux et Colombe-les-Vesoul. Ces six unités représentent une puissance totale de 189 kWc pour une productivité annuelle totale de 189 960 kWh. Pour ces installations, le SIED 70 investit 293 145 € HT.

Depuis 2019, le SIED 70 **gère trois installations photovoltaïques** sur les toits de la chaufferie à Marnay, de la mairie de Belfahy et du pôle périscolaire Ploye à Héricourt.

56

nombre de notes d'opportunité effectuées pour des installations photovoltaïques par le SIED 70

9

nombre de communes qui ont transferé la compétence photovoltaïque au SIED 70

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Marnay

Cette unité de production photovoltaïque est composée de 24 panneaux d'une puissance totale de 7,9 kWc pour un investissement de 15 353 € HT.
En 2022, sa production d'électricité a été de 9 098 kWh et l'installation a généré une recette de 1 518 €.

9 098 kWh

produits dans l'année 2022

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Belfahy

Cette unité de production photovoltaïque est composée de 35 panneaux d'une puissance totale de 14 kWc pour un investissement de 24 209 € HT.
En 2022, sa production d'électricité a été de 17 547 kWh et l'installation a généré une recette de 1 910 €.

17 547 kWh

produits dans l'année 2022

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Héricourt

Cette unité de production photovoltaïque est composée de **112 panneaux** d'une puissance totale de **35 kWc** pour un **investissement** de **63 595 € HT**.

A sa mise en service en février 2022, il a été constaté un **défaut électronique sur l'installation** (papillonnement sur le réseau électrique du bâtiment engendré par les micros-onduleurs). Le papillonnement générant un scintillement de l'éclairage intérieur pouvant provoquer des troubles sur les usagers, l'installation a été coupée à partir de septembre 2022 Les sollicitations régulières auprès des entreprises et du constructeur des micros-onduleurs n'ont pu aboutir à une résolution du problème qu'en 2023.

La production d'électricité, en 2022, a donc été réduite à **21 510 kWh soit à peine 71 % de la production estimée**.

21 510 kWh

produits dans l'année 2022

Les aides au solaire thermique et photovoltaïques en autoconsommation

En 2022, le SIED 70 a **notifié 11 033,54 € d'aides à l'investissement** pour des **installations solaires thermiques** aux communes de Champey et Magny-Vernois.

11 033€

montant des aides à l'investissement pour des installations solaires thermiques

L'hydroélectricité

En mai 2022, le **SIED 70** et le **SIBHVO** ont **notifié** au bureau d'études Consulthydro le **marché de maîtrise d'œuvre** pour la **réalisation** d'une **microcentrale hydroélectrique à Pont-sur-l'Ognon**.

Suite à cette notification, une étude de sol a été réalisée par l'agence Hydrogéotechnique et le BE Consulthydro a procédé à des campagnes de mesures sur site afin de connaître les débits d'eau en aval du projet.

ÉLECTRO-MOBILITÉ

Un important maillage

Installées entre 2017 et 2018, **46 bornes de recharge couvrent** le **territoire départemental**. Situées à proximité de **centres d'intérêt** (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'**axes de circulation importants**, elles sont **accessibles 24h/24h et 7j/7j**. Equipées chacune de **2 points de charge** (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type RENAULT Zoé en 2h30.

Une utilisation en très forte hausse

Cette année encore, le service enregistre une nouvelle augmentation des utilisateurs pour atteindre **2 420 utilisateurs** différents à la fin de l'année 2022 (1 380 en 2021, 549 en 2020, 448 en 2019, et 242 en 2018). En 2022, 5 % des utilisateurs représentent environ 40 % des charges, qui en moyenne, durent 4h30. Les dix bornes les plus utilisées dans le département, principalement implantées en milieu urbain, représentent 38 % des charges.

2 420
utilisateurs

Le **système** mis en place **respecte** le principe d'**interopérabilité** : les usagers de Haute-Saône peuvent accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement. Les badges, gratuits pour les habitants du département jusqu'au 31 décembre 2022, peuvent être commandés en ligne : https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/#Badge

En 2022, environ **50 000 sessions** de **charge** ont été **enregistrées**. Pour rappel, elles étaient au nombre de 5 400 en 2018, 11 000 en 2019, 10 500 en 2020 (fortement impactée durant les 2 mois de confinement) puis 25 000 en 2021. La puissance totale délivrée est égale à 950 000 kWh, soit une augmentation de 130 % par rapport à 2021.

50 000
sessions de charges enregistrées

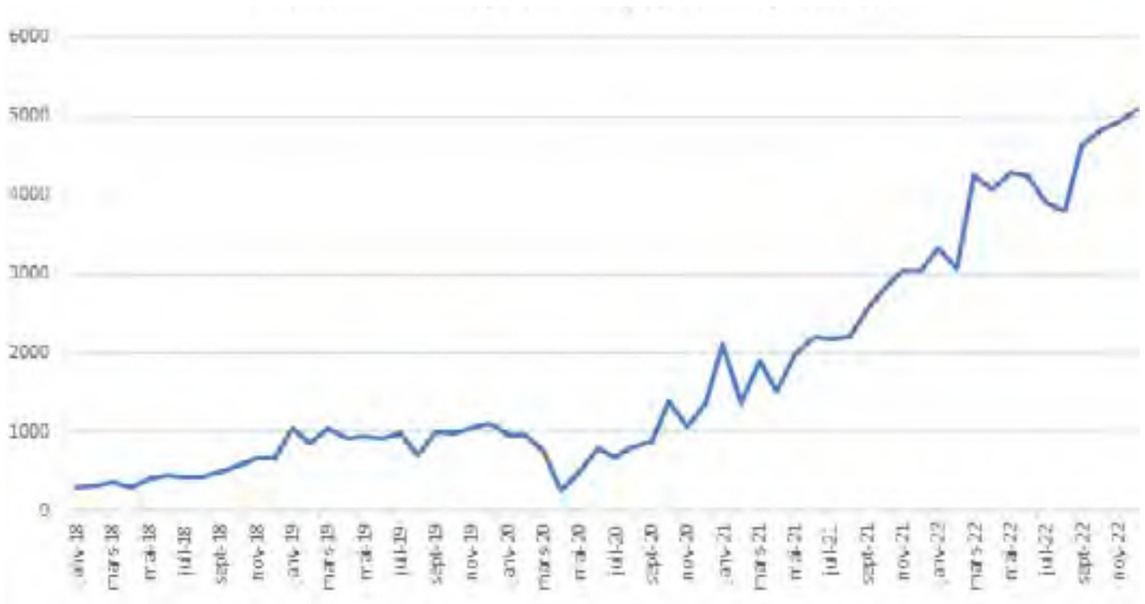

Évolution du nombre de charges entre 2018 et 2022

Une gratuité des charges maintenue

Sans aucune contribution financière à la charge des communes depuis leurs mises en place en 2017, le **coût** lié au **fonctionnement** des **IRVE** est à **nouveau intégralement supporté** en 2022 par le **Syndicat**. Il s'élève à 1**75 075 € TTC** dont :

Maintenance, supervision : **36 941,57 € TTC**
Fourniture d'électricité : 1**31 113,18 € TTC**
Sinistres et travaux divers : **7 020 € TTC**

Des nouvelles bornes en projet

En 2022, le déploiement de **10 nouvelles bornes de recharge** a commencé. D'une **puissance** de **100 kVA**, ces bornes rapides seront **implantées** le long des **axes routiers** structurants du département. Equipées chacune de **3 points de charge** (2 prises type Combo ou Chademo de 100 kW maxi et 1 prise type T2 22 kW), elles permettront une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 30 minutes. Ces équipements, complémentaires de l'offre de recharge existante, adaptés à l'évolution des capacités de batteries et à l'élargissement du marché des véhicules, seront **payantes**.

Ce programme de travaux, estimé à environ **1 000 000 € TTC**, fera l'objet d'un financement de l'État par l'intermédiaire du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et du programme ADVENIR dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie. La participation du Syndicat est estimée à environ 190 000€ HT.

46
bornes de recharge accélérée

10
bornes de recharge rapide en cours d'installation

950 000
kWh délivrés

Installation de la 1ère borne de recharge rapide le long de la RD 417 à Corre - 6 décembre 2022

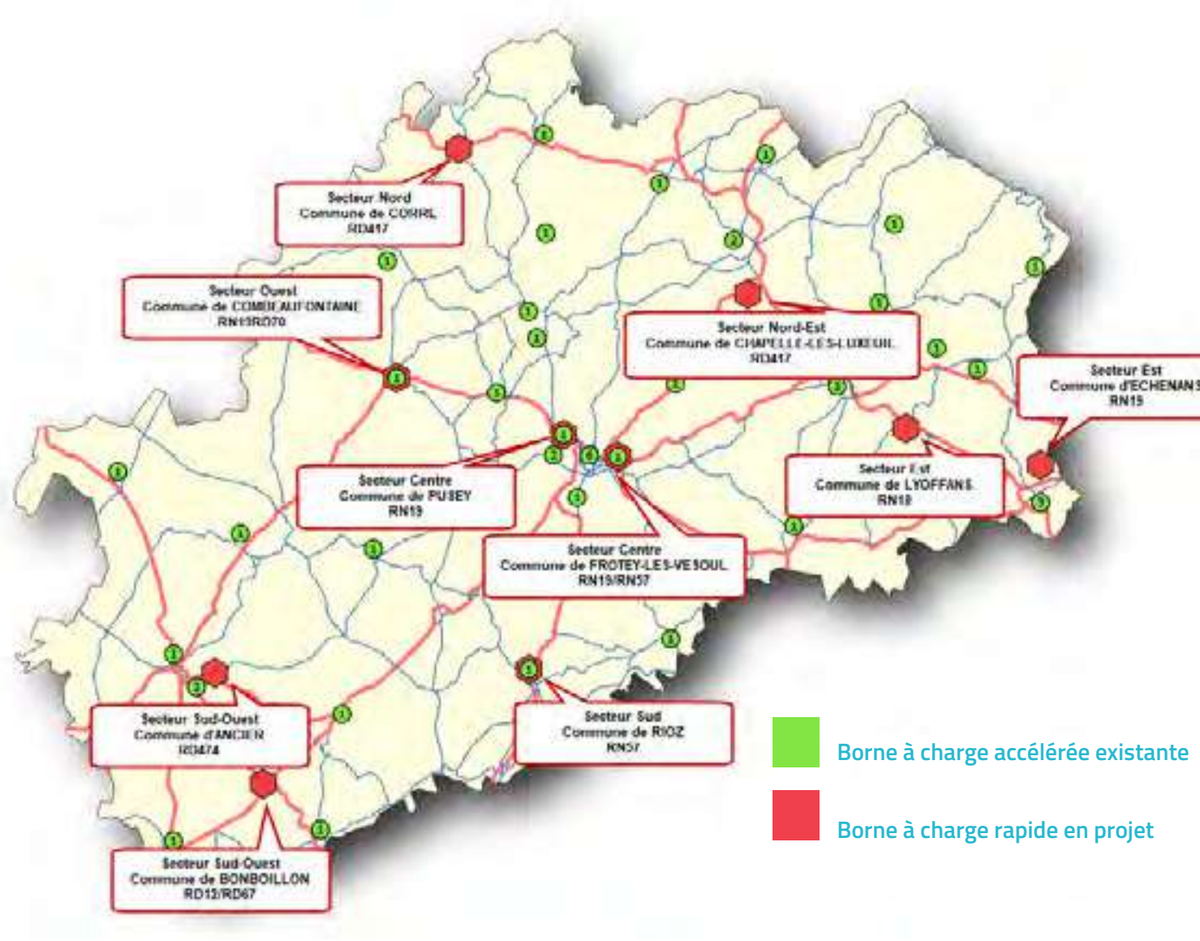

Implantation prévisionnelle des 10 bornes à recharge rapide

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1 rue Max Devaux - VESOUL
03 84 77 00 00 | contact@sied70.fr | www.sied70.fr

Votre service public de l'Énergie

Scannez et
retrouvez toutes
les Actualités du SIED 70
sur www.sied70.fr

territoire d'énergie
HAUTE-SAÔNE · SIED 70